

# TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

Plan d'ensemble des Monts et collines



Avril 2017

LA TRAME  
VERTE ET BLEUE  
MÉTROPOLITAINE



  
Communauté  
métropolitaine  
de Québec



# ÉQUIPE

## Communauté métropolitaine de Québec

### Chargée de projet

Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste, conseillère senior en paysage

### Collaboratrices

Carole Beauregard, urbaniste, coordonnatrice en aménagement du territoire

Marianne Thibault, urbaniste, conseillère en aménagement du territoire

## Groupe DDM

### Responsable

Claude Gagné, expert senior en urbanisme

### Soutien professionnel

Louis-Mathieu Fréchette, urbaniste

Noémie Deshaies, maîtrise ATDR

### Avec la participation d'Option Aménagement

Étienne Binette, architecte paysagiste, urbaniste

## Comité de travail externe

Marc Giroux, directeur du développement économique, MRC La Jacques-Cartier

Jean-François Guillot, urbaniste, responsable de l'aménagement du territoire, directeur général adjoint, MRC La Côte-de-Beaupré

Michel Légaré, ingénieur, directeur de la division Foresterie urbaine et horticulture, Ville de Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte régional.....	1
1.2. L'entente CMQ-QUÉBEC pour la mise en place de la trame verte et bleue.....	2
1.3. Organisation et structuration de la trame verte et bleue.....	3
<b>2. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
2.1. Territoire des Monts et collines.....	5
2.2. Méthodologie.....	6
<b>3. ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE.....</b>	<b>7</b>
3.1. Les secteurs.....	7
3.1.1. <i>Secteur Ouest</i> .....	8
3.1.2. <i>Secteur Centre-ouest</i> .....	12
3.1.3. <i>Secteur Centre-est</i> .....	16
3.1.4. <i>Secteur Est - Côte-de-Beaupré</i> .....	20
3.1.5. <i>Secteur Est - Estuaire du fleuve</i> .....	24
<b>4. ENJEUX.....</b>	<b>28</b>
<b>5. PROPOSITIONS DU PLAN D'ENSEMBLE.....</b>	<b>30</b>
5.1. Structure et hiérarchisation.....	30
5.2. Propositions.....	33
5.2.1. <i>Secteur ouest</i> .....	34
5.2.2. <i>Secteur Centre-ouest</i> .....	36
5.2.3. <i>Secteur Centre-est</i> .....	38
5.2.4. <i>Secteur Est - Côte-de-Beaupré</i> .....	40
5.2.5. <i>Secteur Est - Estuaire du fleuve</i> .....	42
<b>6. MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>44</b>
6.1. Modalités de mise en œuvre.....	44
6.2. Évaluation des coûts et échéancier.....	48
6.3. Priorités.....	51
<b>7. CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>
<b>8. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>53</b>

# 1. MISE EN CONTEXTE

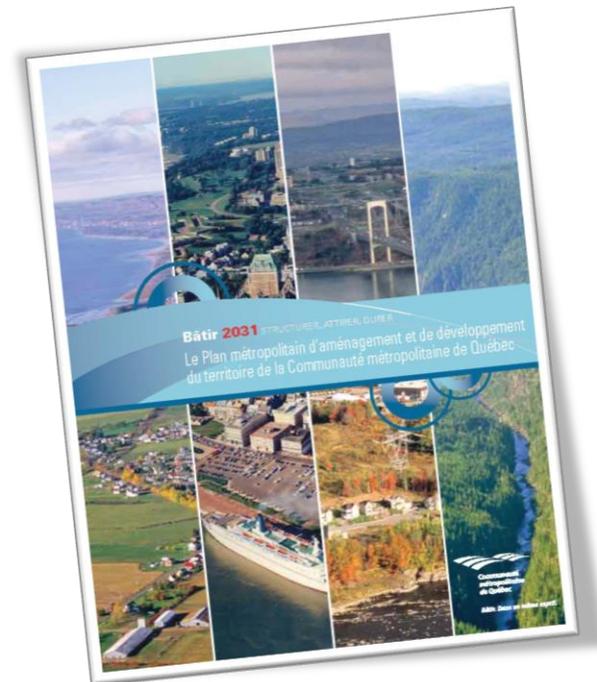
## 1.1. Contexte régional

**Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entrée en vigueur en juin 2012, est le principal outil de planification de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).**

Résultat d'une démarche régionale concertée, il vise à doter la région métropolitaine de Québec d'une vision d'ensemble à l'égard de l'aménagement et du développement de son territoire. Conçu selon les principes du développement durable, il vise aussi à rentabiliser les équipements et les infrastructures existants, à minimiser les impacts sur les milieux naturels et sur les terres agricoles, à optimiser nos investissements publics et privés et à faire de la mobilité durable un élément fondamental de la structuration du territoire.

La stratégie 8 du PMAD encadre la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine de manière à miser sur la qualité des espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques. Quatre autres stratégies du PMAD s'inscrivent également en appui à une trame verte et bleue métropolitaine (fleuve Saint-Laurent, paysages, activités agricoles et ressources naturelles).

Divers moyens ont été identifiés afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du PMAD et l'atteinte de ses objectifs. Parmi ceux-ci, la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine apparaît comme un outil important, qui prévoit la mise en réseau de milieux naturels et récréatifs contribuant à l'attractivité, au rayonnement, à la qualité des milieux de vie et à la protection des milieux naturels du territoire. Elle contribuera par le fait même aux efforts régionaux de la protection des sources d'eau en valorisant la conservation des milieux naturels dans les bassins versants de prises d'eau.



## 1.2. L'entente CMQ-QUÉBEC pour la mise en place de la trame verte et bleue

En mars 2013, le gouvernement du Québec et la CMQ signaient le Protocole d'entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ.

Cette entente réunit les contributions financières du milieu (30 millions de dollars), de la CMQ (5 millions de dollars) et du gouvernement du Québec (10 millions de dollars) afin de réaliser 12 projets (figure 1) visant essentiellement à préserver et à mettre en valeur certains milieux naturels du territoire, à développer leur potentiel récréotouristique et à contribuer à la qualité de vie des 790 000 citoyens de la région.

Le protocole prévoit la réalisation d'un treizième projet : l'élaboration d'une planification de la trame verte et bleue (TVB) afin d'approfondir la réflexion amorcée au PMAD de façon à mettre en valeur les milieux naturels et récréotouristiques d'intérêt du territoire de la CMQ, assurer leur connectivité et préserver la biodiversité. Une première démarche a permis d'établir les bases de la trame verte et bleue en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants : l'Organisation et la structuration de la trame verte et bleue.



Figure 1 : les 13 projets municipaux de la trame verte et bleue

- 1 Raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf
- 2 Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de Québec
- 3 Parc naturel du Mont-Bélair
- 4 Parc riverain du Château-d'Eau
- 5 Parc naturel de la Rivière-du-Berger
- 6 Base de plein air de Sainte-Foy
- 7 Parc de la Rivière-Beauport
- 8 Parc riverain à L'Ange-Gardien
- 9 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
- 10 Parc des Chutes-de-la-Chaudière
- 11 Parc de la Rivière-Etchemin
- 12 Parc régional de la Pointe-De la Martinière
- 13 La Grande plée Bleue

### 1.3. Organisation et structuration de la trame verte et bleue

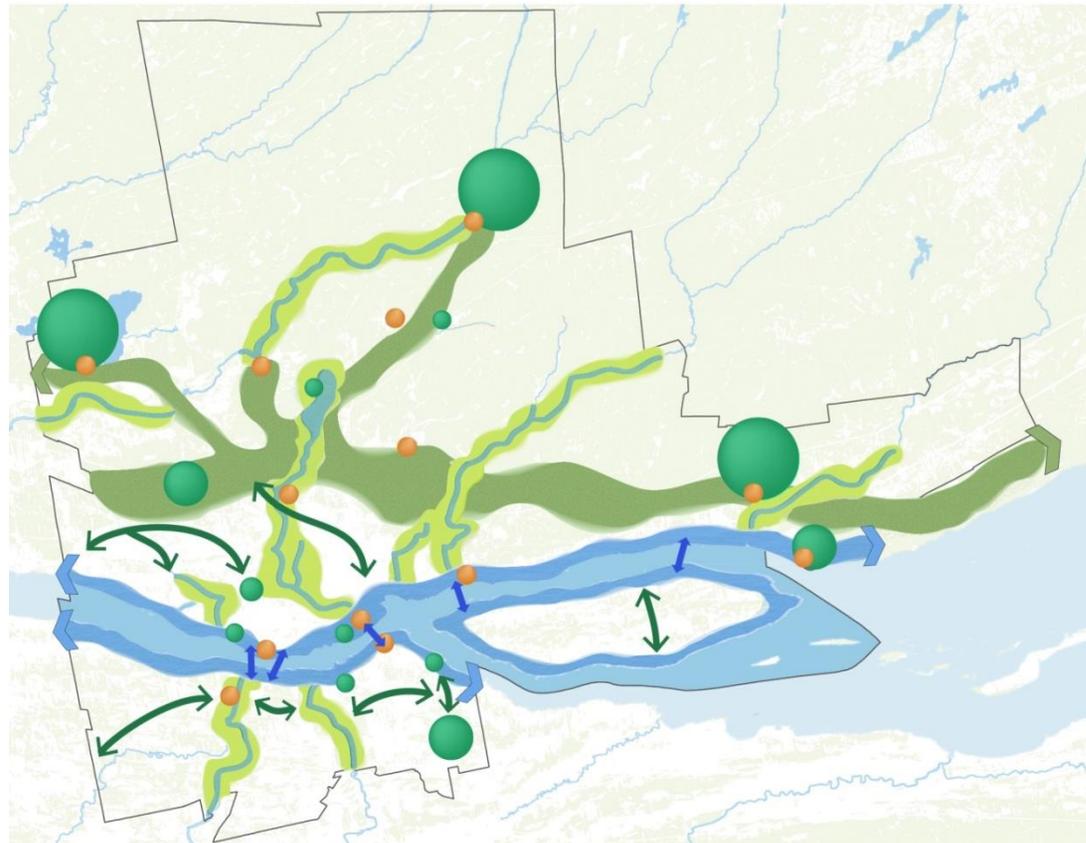
L'Organisation et la structuration de la trame verte et bleue (avril 2015) reposent sur une vision découlant directement du PMAD, tout en traduisant des orientations ainsi que des principes fondateurs qui vont au-delà des éléments mis de l'avant dans le PMAD.

#### VISION

*Des milieux naturels et récréotouristiques, mis en valeur et interconnectés, composent une **trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable**. Facilement accessible à la population, elle favorise la découverte des paysages identitaires de la région métropolitaine.*

ORIENTATIONS		PRINCIPES FONDATEURS	
ÉCOLOGIQUES	Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	INTERCONNEXION	Mise en réseau des corridors naturels et récréatifs
	Rétablissement et création de liens écologiques		ACCESSIBILITÉ
	Respect des milieux naturels du territoire	REPRÉSENTATIVITÉ	
RÉCRÉATIVES	Connexion des éléments de la trame verte et bleue	ÉVOLUTION	Contenu et mise en place de la TVB évolutifs dans le temps pour tirer profit des opportunités pouvant bonifier son organisation
	Mise en valeur du fleuve, des rivières et des lacs		PARTENARIAT ET FINANCEMENT
PAYSAGÈRES	Développement et consolidation de lieux récréatifs		
	Valorisation des paysages		
	Développement de l'accès aux points de vue		
	Découverte du patrimoine culturel		

La trame verte et bleue métropolitaine repose sur la mise en valeur de certains milieux naturels du territoire ainsi que le développement de leur potentiel récréotouristique, au moyen d'un vaste réseau interconnecté. La vision se transmet, entre autres, par le schéma d'organisation exposé à la figure 2 et qui comprend quatre grands axes : les Monts et collines, le Parcours du fleuve, les Coulées vertes et bleues et les liens récréatifs.



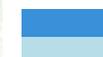
## Éléments composant la trame verte et bleue métropolitaine

Monts et collines



Corridor reliant les meilleurs atouts naturels et récréotouristiques des Laurentides : parc national de la Jacques-Cartier, stations de Duchesnay, mont Bélair, lac Beauport, mont Sainte-Anne, etc.

Parcours du fleuve



Axe structurant du fleuve où les activités nautiques et de croisières, les accès riverains uniques, les milieux naturels d'intérêt et les paysages métropolitains alimentent la découverte du parcours

Coulées vertes et bleues



Corridor des principales rivières et liens naturels et récréatifs entre le Parcours du fleuve et les Monts et collines

Liens récréatifs



Connexions entre les divers attributs de la trame verte et bleue et qui complètent les réseaux cyclables et pédestres (liens verts) et fluviaux (liens bleus)



Parc ou espace naturel d'intérêt métropolitain



Concentration récréotouristique

Figure 2 : Schéma d'organisation de la trame verte et bleue métropolitaine

## 2. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

### 2.1. Territoire des Monts et collines

Le territoire concerné par les Monts et collines correspond à la partie du territoire de la CMQ occupée par les Laurentides méridionales.

Ce territoire s'étend du piémont des Laurentides vers le nord et inclut :

- ◆ Le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier;
- ◆ Une partie (nord) de l'agglomération de Québec;
- ◆ Une portion de la MRC de La Côte-de-Beaupré, incluant le TNO de Sault-au-Cochon.

Le territoire d'étude inclut les tronçons des rivières, situés à l'intérieur du territoire des Monts et collines selon le schéma d'organisation de la TVB, mais exclut les tronçons situés au sud du piémont des Laurentides.

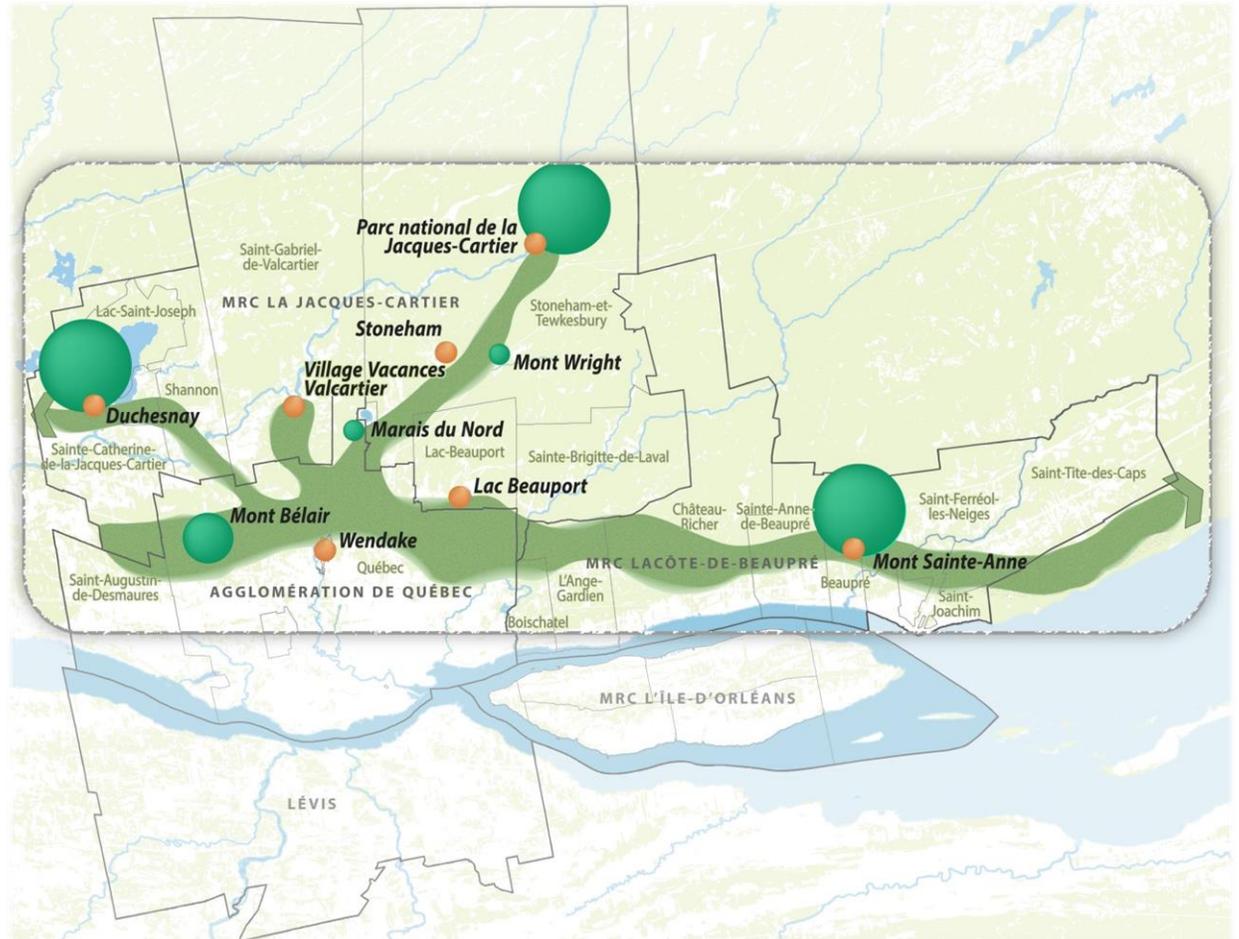


Figure 3 : Délimitation du territoire à l'étude

## 2.2. Méthodologie

L'élaboration du plan d'ensemble des Monts et collines s'appuie sur le travail élaboré par la firme Groupe DDM en 2015 et 2016. Un comité de travail, composé d'un représentant des composantes concernées par le territoire d'étude (Ville de Québec, MRC de La Jacques-Cartier et MRC de La Côte-de-Beaupré), a participé à la réalisation de la démarche. Deux rencontres de consultation auprès de groupes cibles dans les domaines de la conservation, de la récréation et du tourisme ont permis de valider les pistes et propositions énoncées.

Le plan d'ensemble des Monts et collines a pris en compte les études réalisées par la CMQ, dont :

- ◆ Potentiels et organisation de la trame verte et bleue métropolitaine (avril 2015);
- ◆ Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire de la CMQ, réalisée en collaboration avec Conservation de la nature, et déterminant la valeur écologique des milieux naturels selon deux méthodes : l'analyse du filtre fin et du filtre grossier et l'analyse par mailles de 5 ha (avril 2015).

De nombreuses informations ont été considérées dont :

- ◆ Les écosystèmes terrestres et aquatiques, dont la délimitation des boisés, les milieux naturels de la Ville de Québec et les milieux humides définis par Canards Illimités Canada;
- ◆ Les zones de protection et de mise en valeur actuelles comprenant les aires protégées par désignation, les autres aires protégées en terres privées, les parcs, espaces verts et sites de conservation patrimoniaux, récréatifs et récréotouristiques, ainsi que d'autres milieux d'intérêt comme les bassins visuels du fleuve définis par la CMQ;

- ◆ Les corridors récréatifs existants;
- ◆ Les documents de planification réalisés par des tiers, dont les plans directeurs des organismes de bassin versant (OBV);
- ◆ Les projets proposés par le milieu.

Quatre grandes étapes ont guidé l'élaboration du plan soit :

- ◆ **L'état de la situation actuelle** avec une description des éléments et sites d'intérêt existants, selon leur dimension récréative, écologique et paysagère, et un découpage du territoire en cinq secteurs, définis sur la base de leur occupation historique et de leurs caractéristiques topographiques. Cette étape comprend également une synthèse des contraintes, opportunités et lignes de force propres à chaque secteur. Un répertoire de fiches descriptives présente les éléments et sites d'intérêt existants pour chaque secteur.
- ◆ **L'énoncé des enjeux** relatifs à la connectivité écologique, à l'accès aux milieux naturels et sites récréotouristiques, de même qu'à l'interconnexion des réseaux récréatifs.
- ◆ **Les propositions**, globales et par secteur, sur lesquelles se fonde le plan des Monts et collines de manière à structurer un ensemble cohérent, attractif et durable, selon les meilleures stratégies d'intervention.
- ◆ **La mise en œuvre** présentant les actions proposées par axe d'intervention, les partenaires potentiels, une estimation préliminaire des budgets nécessaires, un échéancier de réalisation et les priorités retenues.

## 3.ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE

### 3.1. Les secteurs

Afin d'obtenir un portrait détaillé du territoire à l'étude, ce dernier a été divisé en cinq secteurs, permettant ainsi d'analyser leurs potentiels à une échelle plus fine.

La délimitation des cinq secteurs, illustrée à la figure 4, s'est effectuée en considérant la base de l'occupation historique et des composantes physiographiques et hydrographiques du territoire. Les secteurs délimités sont les suivants : Ouest, Centre-ouest, Centre-est, Est – Côte-de-Beaupré et Est – Estuaire.

Les différences s'expriment selon les réseaux récréatifs, les pôles récréotouristiques, les ensembles paysagers et écologiques et l'occupation du territoire. Elles conditionnent également l'accessibilité, la mobilité, l'attractivité et le caractère habités des territoires.

Les prochaines sections présentent les faits saillants, les contraintes ainsi que les forces et opportunités de chaque secteur.

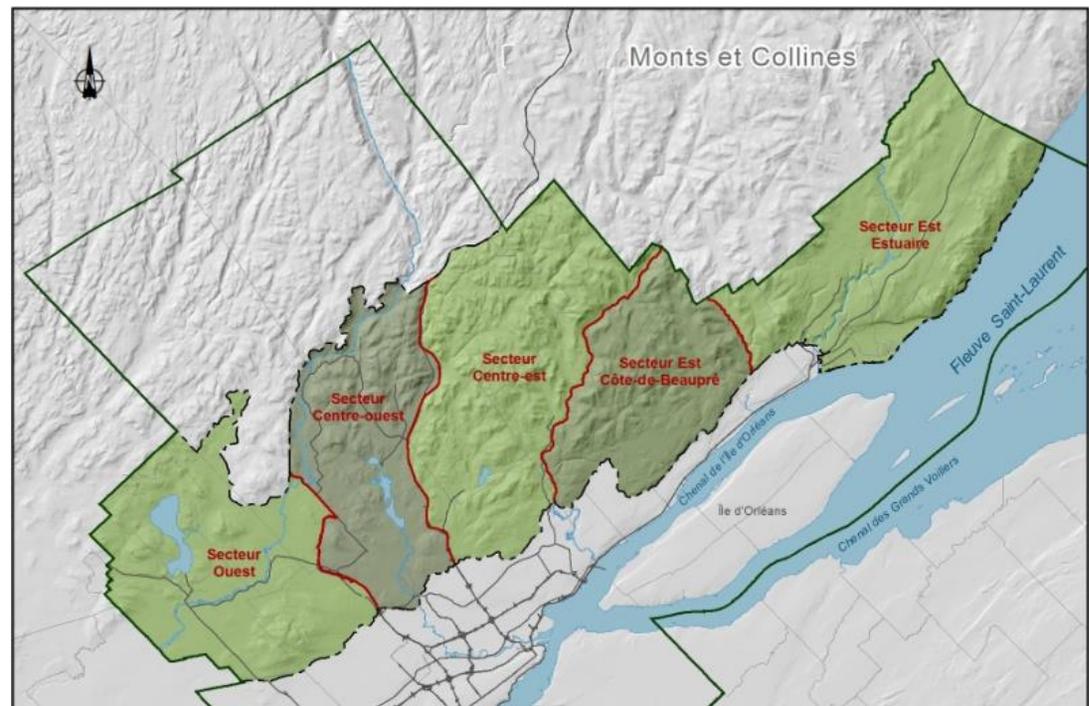


Figure 4 : Délimitation du territoire à l'étude

### 3.1.1. Secteur Ouest

#### SECTEUR OUEST :

se caractérise par des composantes d'intérêt ayant une incidence importante, voire stratégique, pour la mission et la vision des Monts et collines

**Juridictions municipales** : villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Saint-Gabriel-de-Valcartier (MRC de La Jacques-Cartier) et Ville de Québec - arrondissement de La Haute-Saint-Charles (agglomération de Québec)

#### FAITS SAILLANTS

##### >Écologie

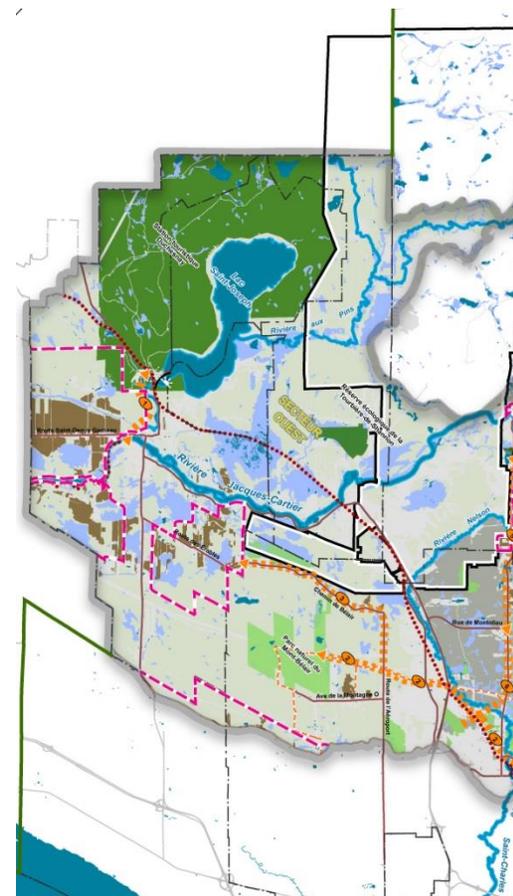


- ◆ Complexe de milieux humides d'une superficie de 30 km<sup>2</sup>, incluant une tourbière protégée par statut : la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon.
- ◆ Station forestière de Duchesnay<sup>1</sup> abritant une forêt ancienne d'érablière à bouleau et la Station touristique Duchesnay.
- ◆ Domaines bioclimatiques de collines forestières, variant selon l'altitude. Sur les terrasses sablonneuses de la rivière Jacques-Cartier, les forêts de type mélangé ou résineux dominant.
- ◆ Milieux naturels d'intérêt au parc naturel du Mont-Bélair et au complexe de milieux humides du chemin de Bélair.

##### >Hydrologie



- ◆ La rivière Jacques-Cartier, qui prend sa source dans la réserve faunique des Laurentides, traverse le secteur. Ses rives s'étendent en partie sur le terrain de la base des Forces canadiennes Valcartier (BFC) et en majorité sur des terrains privés, bien que certaines de celles se trouvant dans la partie ouest du secteur soient de propriété provinciale (anciennement propriété de Domtar).
- ◆ Le lac Saint-Joseph, de plus de 11 km<sup>2</sup>, a une position centrale et dominante sur le paysage, l'hydrologie, l'écologie et l'occupation humaine du secteur.
- ◆ La rivière aux Pins connecte le lac Saint-Joseph au lac Tantaré de la réserve écologique du même nom, au nord du secteur.
- ◆ La rivière Ontaritz, exutoire du lac Saint-Joseph, connecte ce dernier à la rivière Jacques-Cartier. Plusieurs sections de chutes, cascades et rapides ponctuent son parcours.



<sup>1</sup> La station forestière de Duchesnay est l'unique station forestière au Québec. Elle couvre une superficie de 90 km<sup>2</sup>. Cette station est constituée par le ministre des Ressources naturelles du Québec à même les réserves forestières. Une réserve forestière est une aire forestière où ne s'exerce aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), mais qui peut néanmoins faire l'objet d'aménagements forestiers par le ministre des Ressources naturelles du Québec. Cette station forestière regroupe une forêt d'enseignement et de recherche (FER) et des forêts d'expérimentation.

---

### > Paysage



- ◆ Deux ensembles physiographiques sont touchés par ce secteur : le Premier contrefort des Laurentides et la Plaine de Saint-Raymond-Pont-Rouge.
- ◆ Le mont Bélair fait partie du bassin visuel éloigné du fleuve; ses sommets et versants sont visibles sur de grandes distances à partir du réseau autoroutier (40) et du fleuve.
- ◆ La plaine agricole adjacente au milieu urbanisé et le long de la route de Fossambault présente un paysage rural sur un arrière-plan montagneux.

---

### > Récréation



- ◆ La Station touristique Duchesnay est une concentration récréotouristique métropolitaine qui rayonne par ses vocations récréatives, touristiques, patrimoniales, de conservation, d'éducation et de recherche.
- ◆ Un éventail d'activités aquatiques et nautiques peut être pratiqué au lac Saint-Joseph. On y retrouve, entre autres, deux plages publiques et une marina.
- ◆ Des activités récréatives de descente de rivière (kayak, canoë, rafting, etc.) et de pêche peuvent être pratiquées sur ce tronçon.
- ◆ Diverses activités de plein air sont disponibles au parc naturel du Mont-Bélair, le plus grand parc de l'agglomération de Québec. On y retrouve un réseau de sentiers récréatifs quatre-saisons. La montagne est aussi raccordée au sentier de motoneige et de quad Trans-Québec ainsi qu'au réseau cyclable de la Ville de Québec.
- ◆ Le parc de la centrale Saint-Gabriel à Shannon est un espace récréatif qui jumelle des activités culturelles et récréatives (extensives). Des sentiers de randonnées permettent d'apprécier le paysage riverain, les rapides et l'histoire industrielle du site.

---

### > Liens



- ◆ La Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf, segment de la Route verte, prolonge le Corridor des Cheminots en direction de la MRC de Portneuf.
  - ◆ Le chemin de La Liseuse est un tronçon cyclable accessible à partir du parc du Grand-Héron à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et longe la rive gauche de la rivière Jacques-Cartier jusqu'à Pont-Rouge, dans la MRC de Portneuf.
  - ◆ La piste de motoneige Trans-Québec n° 3 passe par le parc naturel du Mont-Bélair. Ce dernier rejoint la Station touristique Duchesnay par une piste locale.
- 



## ENTRAVES ET CONTRAINTES DU SECTEUR OUEST

- ✓ Les liens récréatifs et écologiques entre le pôle récréotouristique de la Station touristique Duchesnay et le parc naturel du Mont-Bélair sont peu développés.
- ✓ L'appropriation privée des berges limite l'accès public à la rivière Jacques-Cartier, particulièrement entre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon.
- ✓ L'utilisation intensive du lac Saint-Joseph et de la rive génère des impacts négatifs sur l'écologie et le paysage du plan d'eau, dont des épisodes de cyanobactéries.
- ✓ Le développement de l'urbanisation pourrait avoir des impacts sur des constituants importants de la trame verte et bleue considérant la croissance résidentielle de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans l'unité de paysage des Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, ainsi que celle de Fossambault-sur-le-Lac sur le mont Boilard.
- ✓ Le territoire de la base des Forces canadiennes Valcartier couvre 220 km<sup>2</sup>. La vocation de ces terrains de propriété fédérale constitue une contrainte à certains égards avec les objectifs de la trame verte et bleue (attractivité, connectivité, accessibilité, conservation, valorisation), dont un déboisement dans le bassin versant de la rivière aux Pins.
- ✓ Le parc naturel du Mont-Bélair est traversé par une large emprise d'utilité publique de deux lignes de transport hydroélectrique (735 kV) qui fragmente les milieux naturels au sommet du parc, en plus de réduire les qualités visuelles du paysage.
- ✓ La traversée en vélo de la rivière Jacques-Cartier présente des difficultés avec le pont de la route de Fossambault. Son étroitesse complique le partage sécuritaire de la route.



**LIGNES DE FORCE** (ensembles dominants structurant la préservation et la mise en valeur des composantes paysagères, écologiques et récréatives de la trame verte et bleue d'intérêt métropolitain)

- ✓ Le corridor récréo-hydro-écologique et paysager nord-sud de la rivière Jacques-Cartier, reliant la Station touristique Duchesnay au parc national de la Jacques-Cartier.
- ✓ Le lac Saint-Joseph, attrait hydrique naturel fondateur du paysage, de l'écologie et de l'occupation humaine du lieu.
- ✓ La Station touristique Duchesnay, incluant la station forestière, acteur principal de la conservation et de la valorisation de l'écologie, du paysage et des potentiels récréatifs des collines forestières.
- ✓ Les collines forestières de Duchesnay, de Shannon, du mont Bélair ainsi que les terrasses de la rivière Jacques-Cartier pour leur fonction dominante sur les valeurs paysagères, écologiques et les panoramas visuels d'intérêt.
- ✓ Les liens récréatifs reliant l'agglomération de Québec à l'extrémité ouest du territoire de la CMQ que sont la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf, le chemin de la Liseuse et la piste de motoneige Trans-Québec.

**PROJETS CONNUS**

- ✓ Raccordement du chemin de la Liseuse à la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf, permettant de franchir la rivière Jacques-Cartier (promoteur : MRC de La Jacques-Cartier).
- ✓ Projet Mont à Mont vise à développer un circuit ouest-est de vélo de montagne qui relierait le mont Bélair au mont Sainte-Anne. La Ville de Québec étudie actuellement la faisabilité d'un tel lien sur son territoire.
- ✓ La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a présenté aux représentants des municipalités riveraines et de la Nation huronne-wendat une proposition visant à créer un parc linéaire le long de la rivière Jacques-Cartier (promoteur : CBJC).

### 3.1.2. Secteur Centre-ouest

#### SECTEUR CENTRE-OUEST :

se caractérise par une organisation spatiale nord-sud structurée et organisée autour d'un ensemble récréatif, paysager et écologique relié directement au centre-ville de Québec. C'est aussi un secteur d'importance pour l'approvisionnement en eau.

**Juridictions municipales :** villes de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Stoneham-et-Tewkesbury (MRC de La Jacques-Cartier) et ville de Québec - arrondissements de la Haute-Saint-Charles et Charlesbourg (partie ouest) (agglomération de Québec)

#### FAITS SAILLANTS

##### >Écologie

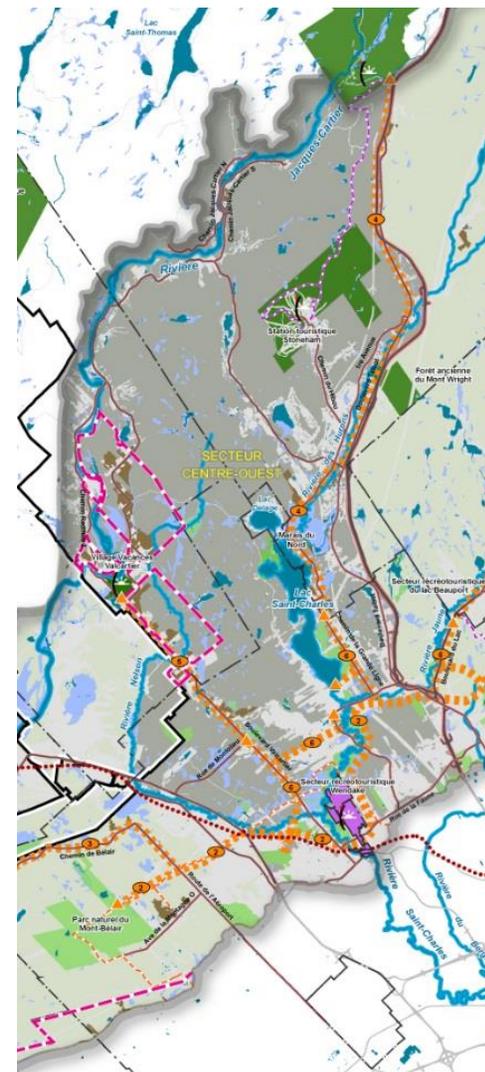


- ◆ Secteur dominé par le massif naturel des collines forestières laurentiennes dans lesquelles on retrouve une succession d'associations des érablières laurentiennes et à bouleau jaune (sur les versants et coteaux) et de types forestiers mélangés (sapinière à bouleau jaune) et résineux (sapinière à épinette rouge ou pessière à sapin).
- ◆ Le parc national de la Jacques-Cartier et la réserve faunique des Laurentides révèlent des composantes naturelles d'intérêt des écosystèmes forestiers septentrionaux.
- ◆ Les milieux humides y prennent moins d'importance; la plus grande concentration étant autour du lac Saint-Charles et dans la vallée de la rivière du même nom.

##### >Hydrologie



- ◆ Le système hydrologique du secteur fait partie des bassins versants des rivières Saint-Charles (550 km<sup>2</sup>) et Jacques-Cartier (2 515 km<sup>2</sup>).
- ◆ Avec plus de 3,5 km<sup>2</sup>, le lac Saint-Charles, incluant le lac Delage, est le plan d'eau dominant. Il constitue le réservoir d'eau pour près de 400 000 résidents de l'agglomération de Québec. Comme réservoir, la baignade est interdite au lac Saint-Charles alors que les activités de contact avec l'eau sont permises au lac Delage.
- ◆ La rivière Jacques-Cartier est le principal cours d'eau du secteur. Elle le traverse du nord au sud, avec un parcours parsemé de rapides et d'eaux calmes incluant une vallée glaciaire encaissée entre des parois rocheuses forestières escarpées.
- ◆ La rivière Saint-Charles constitue l'épine dorsale des quartiers nord et centre de la Ville de Québec. Émissaire du lac Saint-Charles, entre le lac et son embouchure, elle s'étire sur plus de 30 km.
- ◆ On y trouve aussi d'autres rivières dont la rivière des Hurons, la rivière du Berger et la rivière Nelson. Si la qualité de l'eau de la rivière des Hurons est propice à la baignade dans certaines sections, les activités de contact y sont compromises dans d'autres. Alors que la qualité de l'eau de la rivière du Berger se révèle mauvaise, la qualité de l'eau de la rivière Nelson demeure bonne pour les activités de contact avec l'eau.



## > Paysage



- ◆ Les unités de paysage du secteur appartiennent à deux ensembles physiographiques qui se succèdent du sud au nord : le Premier contrefort des Laurentides et le Plateau et les vallées de la réserve faunique des Laurentides.
- ◆ Les sommets et les hauts versants des coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et de Saint-Émile (ex. : mont Irma-Levasseur) et des collines du lac Saint-Charles (ex. : mont Brillant sur la base militaire) font partie des bassins visuels éloignés du fleuve et forment un alignement de versants forestiers marquant le piémont des Laurentides. Leurs versants et sommets offrent des points de vue panoramiques sur les terrasses et plaines adjacentes ainsi que sur Québec et le fleuve.

## > Récréation



- ◆ Quatre importantes concentrations récréotouristiques, réparties du nord au sud, prennent place dans ce secteur :
  - le parc national de la Jacques-Cartier : offre une programmation diversifiée d'activités de plein air compatibles avec sa mission de conservation des milieux naturels (randonnée pédestre, nautique, pêche, observation, interprétation, etc.).
  - le Village Vacances Valcartier : centre récréotouristique quatre-saisons renommée pour ses installations récréatives extérieures d'hiver (hôtel de glace, glissades, patinage) et d'été (jeux d'eau, camping, rafting) ainsi que pour son centre aquatique intérieur et son hôtel 4 étoiles.
  - le secteur de Wendake : réserve indienne de la communauté des Hurons-Wendat regroupe des installations récréotouristiques renommées comme l'Hôtel-Musée Premières Nations et le Site traditionnel huron.
  - la Station touristique Stoneham : pôle récréotouristique de sports de glisse.
- ◆ Plusieurs activités récréotouristiques sont disponibles dans ce secteur : golf, camping, randonnée nautique, rafting, ainsi que des parcs urbains dans des sites naturels d'intérêt, tels que le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles et la chute Kabir Kouba.

## > Liens



- ◆ Le Corridor des Cheminots est une piste multifonctionnelle qui relie le centre-ville de Québec à la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf et à la Station touristique de Duchesnay. Il est connecté au parc naturel du Mont-Bélair par le réseau cyclable local.
- ◆ Le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles relie le lac Saint-Charles au centre-ville de Québec en passant par Wendake. La rivière constitue un lien récréatif nautique.
- ◆ Deux sentiers de randonnée pédestre constituent des liens à considérer : le sentier du Hibou Nord (8 km) relie la Station touristique Stoneham au parc national de la Jacques-Cartier et le sentier de la Boucle (6 km) lie le mont Stoneham à la station du même nom.
- ◆ Le sentier provincial de motoneige Trans-Québec (n° 3) traverse le secteur d'est en ouest et est également utilisé par le quad. Le sentier de motoneige régional n° 304 relie les secteurs du lac Saint-Charles, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, à partir du sentier provincial n° 3.



## ENTRAVES ET CONTRAINTES DU SECTEUR CENTRE-OUEST

- ✓ La nature des activités de la base des Forces canadiennes Valcartier limite grandement les interventions dans ce secteur.
- ✓ La propriété privée de milieux d'importance pour la trame verte et bleue (rives des rivières Jacques-Cartier, des Hurons et Nelson, sommets et versants donnant des points de vue sur le fleuve) et le zonage agricole d'importantes superficies sur les rives de la rivière Jacques-Cartier (secteur de Saint-Gabriel) constituent une contrainte.
- ✓ Plusieurs sentiers pédestres sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, dont des tronçons faisant partie du Sentier national, ont dû être fermés faute d'entretien. Les liens récréatifs entre la Station touristique Stoneham et la vallée du lac et de la rivière Saint-Charles ainsi qu'avec celle de la rivière Jacques-Cartier sont manquants.
- ✓ L'autoroute 73 représente une barrière est-ouest pour la connectivité des ensembles récréatifs et écologiques du secteur récréotouristique de Lac-Beauport (MRC de La Jacques-Cartier) et du nord de Charlesbourg et de Beauport.
- ✓ Les connexions récréatives et écologiques entre le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, le parc linéaire de la rivière du Berger et les milieux naturels d'intérêt le long des rivières des Sept Ponts et des Roches sont manquantes par endroits.
- ✓ Le réseau cyclable de la ville de Québec est peu connecté avec les sites récréotouristiques des Monts et collines.
- ✓ Plusieurs gisements (gravières, sablières) sont exploités dans le nord de la Ville de Québec ainsi qu'à Stoneham.
- ✓ De larges corridors de lignes de transport d'énergie électrique traversent la vallée de la rivière Saint-Charles.



**LIGNES DE FORCE** (ensembles dominants structurant la préservation et la mise en valeur des composantes paysagères, écologiques et récréatives de la trame verte et bleue d'intérêt métropolitain)

- ✓ Les composantes structurantes d'intérêt métropolitain de la trame verte et bleue du secteur centre-ouest forment une ligne de force nord-sud en deux segments, encadrés par les collines forestières de Stoneham-et-Tewkesbury et le lac Saint-Charles :
  - La vallée du lac et de la rivière Saint-Charles, se prolongeant dans la vallée de la rivière des Hurons et la Station touristique de Stoneham, entre le secteur récréotouristique de Wendake/Kabir Kouba et le parc national de la Jacques-Cartier.
  - L'axe de la rivière Jacques-Cartier, entre le Village Vacances Valcartier et le parc national de la Jacques-Cartier. Ce segment se prolonge à l'ouest jusqu'à Duchesnay.
- ✓ À la base de ses deux lignes de force, le secteur récréoculturel de Wendake/Kabir Kouba se détache comme pôle d'accueil et de rayonnement de la trame verte et bleue du secteur, à proximité et interconnecté avec le centre-ville de Québec.

### PROJETS CONNUS

- ✓ Section du projet Mont à Mont, entre les autoroutes 573 et Laurentienne, impliquant le parc Montchâtel et le mont Irma-Levasseur (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ Ajout de tronçons au réseau cyclable existant de la Ville de Québec, notamment sur le chemin de la Grande-Ligne, qui se connectent aux projets cyclables de la MRC La Jacques-Cartier et certains liens est-ouest (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ Dans le cadre de la Phase 2 de la Traversée de la Jacques-Cartier : 1. Aménagement d'une voie cyclable sur accotement, sur 22 km, entre le parc national de la Jacques-Cartier et le Corridor des Cheminots (boulevard Talbot et chemin de la Grande-Ligne) et 2. Aménagement d'une voie cyclable sur rue de 6 km reliant Saint-Gabriel-de-Valcartier et le Village Vacances Valcartier, projet conditionnel à l'élargissement du boulevard Valcartier (promoteur : MRC de La Jacques-Cartier).



## > Paysage



- ◆ Les unités de paysage du secteur appartiennent au premier contrefort des Laurentides et aux plateaux et vallées de la réserve faunique des Laurentides. Plusieurs sommets et versants sont visibles du fleuve et peuvent dévoiler des points de vue d'intérêt sur Québec, dont ceux de la montagne des Trois Sommets, de la montagne à Deux Têtes à Sainte-Brigitte-de-Laval et du Centre de ski Le Relais à Lac-Beauport.
- ◆ Les collines du lac des Roches et de Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que celles de la rivière Saint-Adolphe (aujourd'hui appelée rivière à l'Île) délimitent la bordure ouest de la vallée de la rivière Montmorency. Soulignons l'intérêt des paysages de la vallée de la rivière à l'Île, de sa zone de delta dans la rivière Montmorency et de son occupation rurale. Les collines de Saint-Dunstan et du lac Clément encadrent la vallée habitée du lac Beauport et de la rivière Jaune.

## > Récréation



- ◆ La concentration récréotouristique de Lac-Beauport domine le secteur et regroupe le Centre de ski Le Relais, le Club de golf Tourbillon, des entreprises écotouristiques comme les sentiers du Moulin, le Centre de plein air Le Saisonnier et d'autres entreprises de services récréatifs ou touristiques. Le lac Beauport est utilisé à des fins récréatives par la population locale et les visiteurs.
- ◆ À Charlesbourg, le Club de ski de fond de Charlesbourg et la Plage Laurentides attirent des adeptes de randonnée pédestre, vélo de montagne, ski de fond, baignade et camping. Le parc des Moulins forme un parc paysager d'envergure aménagé par la Commission de la capitale nationale du Québec. Avec le complexe de milieux humides laurentien, ces éléments à la porte du piémont des Laurentides forment un ensemble vert et récréatif connecté au Corridor des Cheminots.
- ◆ Sainte-Brigitte-de-Laval accueille des activités nautiques en eau vive et la pêche sportive dans la rivière Montmorency et des estivants au camping du Domaine Rivière Montmorency. Des accès publics à la Montmorency ont été créés. Plus au nord, la chasse, la pêche et la villégiature sont pratiquées sur le territoire privé du Séminaire de Québec. À Québec, la rivière Montmorency est accessible à partir notamment du Centre de plein air de Beauport, qui offre une panoplie d'activités extérieures.

## > Liens



- ◆ Les liens récréatifs du secteur sont actifs à longueur d'année, particulièrement dans un axe nord-sud. À Lac-Beauport, le réseau des sentiers du Moulin rejoint la montagne à Deux Têtes à Sainte-Brigitte-de-Laval. Les rivières Montmorency et Beauport forment des couloirs vert et bleu fréquentés par la clientèle récréative.
- ◆ D'autres espaces récréatifs sont connectés au réseau cyclable de Québec, comme le Centre de plein air de Beauport, le parc naturel de la Rivière-du-Berger et la Plage Laurentides. Certaines pistes cyclables relient directement le Corridor des Cheminots.
- ◆ Les rivières Montmorency et Beauport forment des couloirs récréatifs vert et bleu fréquentés par la clientèle récréative.
- ◆ La piste provinciale de motoneige n° 3 poursuit son parcours vers la Côte-de-Beaupré à l'est et, à l'ouest, vers Wendake et le parc naturel du Mont-Bélair.



## ENTRAVES ET CONTRAINTES DU SECTEUR CENTRE-EST

- ✓ L'autoroute Laurentienne représente un obstacle relativement important aux liens écologiques et récréatifs est-ouest, par exemple entre le parc des Moulins et le complexe de milieux humides laurentien situés de part et d'autre de l'autoroute ou entre la rivière Jaune et la vallée de la rivière Saint-Charles.
- ✓ La propriété privée des rives des rivières Montmorency, Beauport, du Berger et Jaune de même que leur urbanisation introduisent des défis pour leur conservation et leur valorisation. Pour les rivières Beauport et du Berger, la dimension restreinte de la vallée des sections amont des cours d'eau et la proximité des terrains résidentiels privés rehaussent les contraintes d'accessibilité et d'utilisation à une fin publique et de préservation de l'écologie des milieux naturels.
- ✓ La propriété privée des sommets forestiers visibles porteurs de potentiels récréatifs et de panoramas d'intérêt métropolitain et régional, notamment dans les unités de paysage des Collines du lac des Roches, de Saint-Dunstan-du-lac-Beauport et de Saint-Adolphe.
- ✓ Des activités industrielles d'extraction (sable et gravier) dans la vallée de la rivière Montmorency à partir de l'île de Cantaloup jusqu'aux rapides des Trois-Saults, dans la ville de Québec, ont des impacts négatifs sur la qualité du paysage et la protection des milieux naturels de la rive droite du cours d'eau.
- ✓ Une importante emprise de ligne de transport d'énergie électrique fragmente les écosystèmes à la limite sud du piémont des Laurentides favorisant le morcellement de ses versants sud (nord de Beauport) à des fins d'urbanisation.
- ✓ Il n'y a aucun lien est-ouest sur la rivière Montmorency, entre le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval et le pont de motoneige situé dans l'emprise de transport d'Hydro-Québec (un peu en aval de l'île de Cantaloup).



**LIGNES DE FORCE** (ensembles dominants structurant la préservation et la mise en valeur des composantes paysagères, écologiques et récréatives de la trame verte et bleue d'intérêt métropolitain)

- ✓ À l'est, la rivière Montmorency façonne un lien structurant directement connecté au fleuve par sa chute, icône récréotouristique spectaculaire d'intérêt international.
- ✓ La rivière Montmorency et le secteur récréotouristique de Lac-Beauport, incluant les collines du lac des Roches, sont les deux piliers du secteur tant en termes d'écologie que de paysage et de récréation.
- ✓ Le secteur récréotouristique de Lac-Beauport s'intègre autour d'un plan d'eau d'intérêt, caractéristique du paysage des Laurentides méridionales. Les sommets et versants des collines qui l'entourent composent un ensemble écologique et panoramique représentatif du massif laurentien offrant des points de vue d'intérêt métropolitain.

### PROJETS CONNUS

- ✓ Section du projet Mont à Mont (vélo de montagne) empruntant des sentiers existants pour relier la vallée de la rivière Saint-Charles (mont Irma-Levasseur) à la montagne des Trois Sommets et au Centre de plein air de Beauport (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ Piste cyclable aménagée dans la vallée de la rivière des Roches et sur le chemin de l'Aqueduc reliant le réseau cyclable de Charlesbourg (avenue des Platanes) au boulevard Raymond (vallée de la rivière Montmorency, Beauport) (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ La mise en valeur des tronçons n° 3 (rue Seigneuriale/avenue de l'Alaska) et n° 4 (avenue de l'Alaska/lac John) du parc linéaire de la Rivière-Beauport (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ L'aménagement de sentiers de randonnée (2,25 km) entre le parc de la Chute-Montmorency et le Centre de plein air de Beauport, incluant le secteur des Anabranches (milieu naturel d'intérêt de la Ville de Québec) (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ La mise en valeur du Camp Bourg-Royal (arrondissement Charlesbourg) (promoteur : Ville de Québec).
- ✓ Le gestionnaire des sentiers du Moulin projette d'agrandir son réseau de vélo de montagne en ajoutant 18 km de sentiers *single track* et un parcours de 5 km de *cross-country* olympique de niveau national (promoteur : Sentiers du Moulin).

### 3.1.4. Secteur Est – Côte-de-Beaupré

#### SECTEUR EST – CÔTE-DE-BEAUPRÉ :

se démarque par la grande majorité de son territoire occupé par des forêts, dont une grande partie est située sur les terres du Séminaire de Québec.

**Juridictions municipales** : villes de Sainte-Brigitte-de-Laval (MRC de La Jacques-Cartier) et Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré (MRC de La Côte-de-Beaupré)

#### FAITS SAILLANTS

##### >Écologie

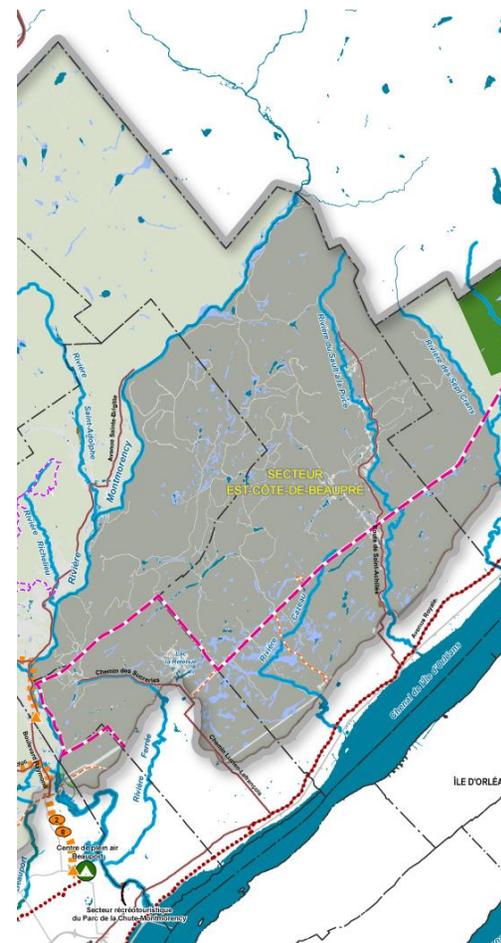


- ◆ Secteur situé sur deux formations géologiques distinctes : les Basses-terres du Saint-Laurent et le Bouclier canadien.
- ◆ La forêt domine ce secteur. Les versants exposés au sud sont dominés par des associations de l'érablière laurentienne (à tilleul) dans les parties basses près du fleuve, et de l'érablière à bouleau jaune en montant au nord. Le potentiel acéricole de plusieurs érablières est exploité. Dans les bas versants et sur les hauts plateaux, des associations forestières de type mélangé ou résineux dominées par le bouleau jaune, le sapin et l'épinette blanche se font plus fréquentes.
- ◆ Une grande partie du secteur (nord) est occupée par la propriété privée du Séminaire de Québec. Le parcellaire est divisé entre de nombreux petits propriétaires privés qui, à titre de producteurs de bois, exploitent la matière ligneuse.

##### >Hydrologie



- ◆ Le système hydrologique du secteur est conditionné par le relief et le fleuve Saint-Laurent. La présence d'un plan d'eau est à mentionner : le lac la Retenue, créé artificiellement par barrage. Le principal bassin versant du secteur est celui de la rivière Montmorency, qui inclut celui de la rivière Ferrée. De nombreux cours d'eau, dont les rivières du Petit Pré, Cazeau, du Sault à la Puce et aux Chiens, se déversent directement dans le fleuve.
- ◆ Les rivières Ferrée, du Sault à la Puce et aux Chiens prennent leurs eaux sur les coteaux et le piémont des Laurentides. La rivière Ferrée draine les parties nord de L'Ange-Gardien et centre-ouest de Château-Richer pour terminer sa course à Boischatel. Une prise d'eau dessert Boischatel et L'Ange-Gardien. La rivière du Sault à la Puce puise son eau des territoires de Château-Richer et de la Seigneurie de Beaupré. La rivière aux Chiens reçoit les eaux du coteau et des collines au nord de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- ◆ Un important complexe de milieux humides couvrant une superficie d'environ 3 km<sup>2</sup> occupe l'unité de paysage des Coteaux de Château-Richer.



---

### > Paysage



- ◆ Le relief de ce secteur est dominé au nord par une succession d'escarpements de coteaux et les collines du contrefort des Laurentides. L'orientation des Basses-terres du Saint-Laurent fait ressortir, dans l'axe du fleuve, un alignement est-ouest cadré par les lignes de crête des coteaux et les silhouettes montagneuses des Laurentides en arrière-plan.
- ◆ Les Coteaux de Château-Richer forment un plateau grossièrement vallonné occupant les hautes-terres de Château-Richer et du centre-est de L'Ange-Gardien.
- ◆ Les unités de collines forestières formant l'arrière-plan montagneux de la côte, dans sa partie ouest, peuvent dégager plusieurs points de vue d'intérêt sur la vallée du Saint-Laurent, les battures et les noyaux villageois de la côte et l'île d'Orléans.

---

### > Récréation



- ◆ Ce secteur dispose de peu d'équipements récréotouristiques d'intérêt métropolitain. Il est dominé par des activités forestières et une villégiature privée associée à la chasse et à la pêche, surtout sur les terres du Séminaire de Québec.
- ◆ Les vocations récréatives existantes s'expriment particulièrement par le nautisme en eau vive et la pêche sur la rivière Montmorency, pratiqués essentiellement à partir de la rive droite. En rive gauche, les pentes fortes continues jusqu'au cours d'eau et l'absence d'infrastructures d'accès performantes ont limité l'accès à la rivière. Les chemins forestiers existants offrent un potentiel d'accès pédestre et cyclable.
- ◆ Des cours d'eau associés au bassin versant du fleuve, comme la rivière du Sault à la Puce, ont par endroits creusé leur lit dans le roc, formant de petites chutes et des canyons d'intérêt propices à des activités récréatives comme la baignade ou le kayak en eau vive.
- ◆ À Boischatel, les grottes souterraines et les dolines (phénomène karstique) constituent des attraits naturels uniques mis en valeur par la Société québécoise de spéléologie.

---

### > Liens



- ◆ Outre la Véloroute Marie-Hélène-Prémont et la Route verte sur l'avenue Royale, situées au sud du secteur, peu de liens récréatifs sont présents.
- ◆ Les terres du Séminaire de Québec comprennent un réseau dense de routes forestières donnant accès aux plans d'eau, à des zones de villégiature et à des secteurs de chasse et pêche.



Photo : Québec Kayak

## ENTRAVES ET CONTRAINTES DU SECTEUR EST – CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- ✓ L'absence d'infrastructures, d'accès performantes et de zones habitées réduit les potentiels de mise en valeur. Les attraits naturels et paysagers pouvant être présents sur les coteaux et les collines au nord sont peu connus.
- ✓ Très peu de routes d'accès nord-sud existent à partir des Basses-terres près du fleuve. On ne retrouve aucun pont public permettant à la population de rejoindre la rive gauche à Sainte-Brigitte-de-Laval.
- ✓ Le peu de lacs existants a un impact négatif sur l'attractivité du territoire auprès des promoteurs et de la population, faisant cependant en sorte qu'il a été jusqu'ici relativement préservé.
- ✓ La propriété privée des rives de la rivière Montmorency et, plus généralement des cours d'eau, complique l'accessibilité et la mise en valeur publiques des cours d'eau. Il en est de même pour les rivières Ferrée et du Sault à la Puce qui possèdent des potentiels écologiques et récréatifs d'intérêt.
- ✓ La circulation est-ouest au nord est difficile en comparaison de celle en bordure du fleuve. Il n'existe pas de lien récréatif, ni de voie de circulation routière est-ouest dans cette partie, à l'exception de la piste Trans-Québec de motoneige et de quad et du réseau de routes forestières privées, généralement plus au nord.
- ✓ Des activités d'extraction ont cours sur le territoire des coteaux de Château-Richer le long du chemin Lucien-Lefrançois.
- ✓ Le morcellement de la propriété privée des terres peut représenter une contrainte pour l'implantation d'un réseau est-ouest (multiplication des ententes et autorisations) et les stratégies à grande échelle de conservation de milieux naturels.



**LIGNES DE FORCE** (ensembles dominants structurant la préservation et la mise en valeur des composantes paysagères, écologiques et récréatives de la trame verte et bleue d'intérêt métropolitain)

La rivière Montmorency, à la limite ouest du secteur, demeure la principale ligne de force nord-sud, en complément du fleuve au sud. Les éléments suivants se démarquent :

- ✓ L'axe de la rivière Ferrée avec des attraits naturels uniques à son embouchure et les initiatives récréotouristiques à mi-parcours;
- ✓ La rivière de Sault à la Puce qui traverse le seul milieu habité au nord (Saint-Achillée) sur la côte de Beaupré et qui dévale les collines et les escarpements en formant des canyons d'intérêt;
- ✓ L'orientation paysagère structurante est-ouest formée par les Basses-terres du Saint-Laurent avec la limite du piémont des Laurentides;
- ✓ Les points de vue panoramiques portant sur le fleuve, l'île d'Orléans et aussi loin que la Côte-du-Sud à partir des sommets et des versants de grande visibilité des collines de Château-Richer.

#### **PROJETS CONNUS**

L'information disponible ne permet pas d'identifier des projets de développement ou de conservation dans ce secteur, outre un corridor récréo-aquatique le long de la partie aval de la rivière Montmorency (réf. secteur précédent). Cependant, des intervenants présents auraient exprimé le besoin d'avoir un accès routier rejoignant l'avenue Sainte-Brigitte à partir de la rive gauche de la rivière Montmorency. Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) soutient le développement d'accès à l'eau (canot, kayak) pour toutes les catégories de clientèles, un projet d'aménagement de haltes cyclistes sur la rive droite à Sainte-Brigitte-de-Laval, de même qu'un projet d'une piste multifonctionnelle sur la rive gauche. Également, au fil des années, la municipalité de Boischatel travaille dans sa partie habitée à un projet de parc linéaire le long de la rivière Ferrée.

### 3.1.5. Secteur Est – Estuaire du fleuve

#### SECTEUR EST – ESTUAIRE DU FLEUVE :

Se caractérise par la présence du fleuve et de la rivière Sainte-Anne, autour desquels s'étendent collines, vallée agroforestière et estuaire maritime.

**Juridictions municipales :** villes de Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, Saint-Joachim et TNO de Sault-au-Cochon (MRC de La Jacques-Cartier)

#### FAITS SAILLANTS

##### >Écologie



- ◆ Succession des domaines bioclimatiques forestiers passant de l'érablière laurentienne à tilleul sur les Basses-terres jusqu'à la sapinière à bouleau jaune ou bouleau blanc sur les hauts versants du mont Sainte-Anne.
- ◆ Milieux humides riverains d'intérêt métropolitain et national s'étirant à marée basse vers le large sur plusieurs centaines de mètres, et ce, de la réserve de faune du Cap-Tourmente jusqu'à la baie de Beauport au centre-ville de Québec.
- ◆ La plaine et les battures intertidales possèdent un statut d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques protégée sur toute leur longueur. Située entre le TNO de Sault-au-Cochon et Beaupré, la réserve de faune du Cap-Tourmente est une aire naturelle protégée de plus de 12 km<sup>2</sup>, vouée à la protection des écosystèmes riverains.
- ◆ Le TNO de Sault-au-Cochon renferme des échantillons préservés de forêt naturelle représentative de l'écologie des caps rocheux estuariens. Deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de type forêt ancienne y sont répertoriés : une pinède blanche à pin rouge et épinette rouge âgée de 245 ans et une bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre de plus de 300 ans.

##### >Hydrologie



- ◆ L'hydrologie du secteur est dominée par le fleuve Saint-Laurent. La variation des marées et la présence du chenal maritime imprègnent le paysage, particulièrement à Saint-Joachim et Cap-Tourmente. Plusieurs tributaires secondaires se déversent dans le fleuve en provenance des versants forestiers du territoire de Sault-au-Cochon. Peu de lacs y sont recensés.
- ◆ La rivière Sainte-Anne est le principal cours d'eau du secteur. Elle prend sa source dans la réserve faunique des Laurentides et rejoint le fleuve Saint-Laurent à Beaupré. Elle a façonné les Sept Chutes qui dévalent en cascades, un escarpement de 128 m de hauteur et le canyon Sainte-Anne, un ravin de 120 m de profondeur. Ses principaux tributaires dans le secteur comprennent les rivières Jean-Larose, des Roches, du mont Saint-Étienne et Lombrette.



## > Paysage



- ◆ Le paysage est dominé par l'omniprésence de l'estuaire marin dont l'expérience est ressentie particulièrement sur les Basses-terres, mais dont l'influence se prolonge sur les versants et les sommets et sur le territoire de Sault-au-Cochon avec ses sommets et ses escarpements verticaux plongeant dans le fleuve. Les vallées des Sept Chutes de la rivière Sainte-Anne et de Saint-Tite-des-Caps se logent à l'abri entre le mont Sainte-Anne et les collines de Sault-au-Cochon.
- ◆ Deux ensembles livrent des panoramas visuels de très grande qualité : 1. les monts du secteur, dont le mont Sainte-Anne qui marque l'arrière-plan du paysage, appartient au premier contrefort des Laurentides dont la structure géologique rejoint l'estuaire marin du fleuve avec les collines de Sault-au-Cochon. 2. les escarpements, platières et battures de Saint-Joachim et des caps Tourmente et Brûlé.
- ◆ En sens inverse, l'intérieur des terres et les figures qui se démarquent, comme le mont Sainte-Anne, occupent le bassin visuel du fleuve.



## > Récréation



- ◆ La concentration récréotouristique du Mont-Sainte-Anne regroupe des installations récréatives et touristiques qui se démarquent dans le secteur :
  - La Station touristique Mont-Sainte-Anne, un pôle d'activités récréatives et touristiques quatre-saisons offrant une programmation axée sur la montagne, les sports de glisse, le vélo de montagne et le golf avec des services de restauration et d'hébergement développés et de calibre international.
  - Le canyon de la rivière Sainte-Anne offre des installations récréatives permettant la découverte de la chute Sainte-Anne et ses cascades ainsi que des expériences de randonnée (via ferrata, tyrolienne).
  - La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente travaille à la conservation et la valorisation de la faune, de la flore et des habitats des battures du fleuve. Elle offre des sites d'observation de la faune ailée, dont les oiseaux migrateurs, des sentiers de randonnée sur les battures et l'escarpement du cap Brûlé.



## > Liens



- ◆ La Véloroute Marie-Hélène-Prémont, piste multifonctionnelle et tronçon de la Route verte, longe la côte sur 55 km (avenue Royale et emprise ferroviaire).
- ◆ Le sentier Mestachibo, une randonnée pédestre de 12 km qui longe le canyon de la rivière Sainte-Anne et rejoint le village de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- ◆ Les sentiers des Caps de Charlevoix offrent des circuits de longue randonnée pédestre (75 km), raquettes, hébergement rustique et belvédères.
- ◆ Les pistes de motoneige locale et régionale (n° 320) connectées à la piste provinciale Trans-Québec n° 3 relie le mont Sainte-Anne.



## ENTRAVES ET CONTRAINTES DU SECTEUR EST – ESTUAIRE DU FLEUVE

- ✓ La Station touristique du Mont-Sainte-Anne appartient à une entreprise privée dont l'agenda de développement reste inconnu. Des projets de nouveaux équipements récréatifs n'ont pas été poursuivis à ce jour.
- ✓ Le corridor riverain de la rivière Sainte-Anne concerne cinq municipalités, ce qui complexifie la détermination d'orientations d'ensemble et les négociations de mise en œuvre.
- ✓ Une importante activité d'extraction (environ 70 ha) prend place sur la rive gauche de la rivière Sainte-Anne, contiguë au nord du chemin d'accès au canyon Sainte-Anne. Cette activité a des impacts négatifs sur le paysage.
- ✓ Un large corridor de 250 m de transport d'énergie électrique permettant le passage de trois lignes de 735 kV traverse le secteur entre la route 138 et la rivière Sainte-Anne. Cette infrastructure a des effets défavorables sur la qualité du paysage et la connectivité écologique.





**LIGNES DE FORCE** (ensembles dominants structurant la préservation et la mise en valeur des composantes paysagères, écologiques et récréatives de la trame verte et bleue d'intérêt métropolitain)

- ✓ La rencontre de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et du piémont des Laurentides constitue une force dominante du secteur.
- ✓ La rivière Sainte-Anne, incluant le canyon et la chute Sainte-Anne, ainsi que le mont Sainte-Anne s'imposent comme des attraits naturels hydriques, paysagers et récréatifs dominants.
- ✓ Ces composantes forgent dans la partie est des Monts et collines un pôle structurant très attractif et accessible, ouvert sur le piémont des Laurentides et le fleuve, tourné à la fois vers Québec et Charlevoix.

### PROJETS CONNUS

- ✓ Prolongement du sentier Mestachibo vers l'est requérant la construction d'une passerelle sur la rivière Sainte-Anne (promoteur : Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré/MRC de La Côte-de-Beaupré).
- ✓ Construction d'un centre aquatique intérieur au Mont-Sainte-Anne, un investissement d'environ 65 M\$ (2009) (promoteur : Mont Sainte-Anne).
- ✓ À l'embouchure de la rivière Sainte-Anne : aménagement d'un parc de détente et d'observation sur l'île Labranche et d'un parc riverain sur la rive droite et requalification de l'ancienne propriété de Bowater sur la rive gauche (promoteur : Ville de Beaupré).

## 4. ENJEUX

De façon générale, les enjeux relatifs au paysage et à la connexion écologique sur le territoire des Monts et collines sont directement influencés par l'urbanisation, les activités humaines et la gouvernance territoriale. Les enjeux relatifs à l'accessibilité et l'interconnexion des attraits récréotouristiques, des espaces et des réseaux récréatifs concernent particulièrement les aires habitées, les pôles d'activités et les voies de déplacement. La carte suivante « Paysage et urbanisation » illustre les enjeux suivants :

### ENJEU 1 – PAYSAGE ET URBANISATION

#### **Pérennité des attraits naturels des Monts et collines avec la pression d'urbanisation**

Bien que moins densément peuplé que la partie sud du territoire de la CMQ, le territoire des Monts et collines fait face à une urbanisation grandissante, particulièrement dans les versants et collines forestières de l'agglomération de Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier. Des milieux humides et d'intérêt sont fragilisés par leur localisation dans un périmètre d'urbanisation.

### ENJEU 2 – COULÉES VERTES ET BLEUES

#### **Accessibilité publique aux attraits naturels d'intérêt et aux cours d'eau métropolitains**

La propriété privée et l'occupation résidentielle des rives restreignent l'intégration des vocations écologiques, paysagères ou récréatives inhérentes aux coulées vertes et bleues. Le manque d'accès public, l'utilisation parfois inappropriée des rives et le besoin d'aménagement public et de promotion de leurs qualités récréatives et paysagères peuvent affecter leur rayonnement et leur reconnaissance.

### ENJEU 3 – BASSIN VISUEL D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

#### **Protection et mise en valeur des bassins visuels d'intérêt métropolitain (collines et coteaux)**

L'envergure de ces bassins visuels, la tenure privée des nombreuses propriétés impliquées et le nombre de parties prenantes associées ne facilitent pas la tâche de protection et de mise en valeur de ces attributs panoramiques d'intérêt.

### ENJEU 4 – ACCESSIBILITÉ / INTERCONNEXION

#### **Pérennité, développement et entretien des réseaux récréatifs (cyclable, pédestre et motoneige)**

L'étendue des Monts et collines rend plus complexe le développement de nouveaux tracés récréatifs, cyclables ou pédestres, considérant l'ampleur des servitudes à négocier et des coûts de réalisation et d'entretien. Malgré l'attractivité de ses paysages, la région de Québec ne dispose pas d'un sentier pédestre de longue randonnée permettant une traversée est/ouest. L'engouement pour le vélo de montagne crée une demande pour de nouveaux sentiers, mais leurs impacts sur les milieux naturels doivent aussi faire partie des préoccupations.

### ENJEU 5 – GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE

#### **Une gouvernance territoriale partagée entre différentes autorités et une pluralité d'acteurs associés**

La mise en œuvre interpelle différents partenaires de la CMQ selon leurs juridictions et compétences. Il s'agit de ministères et d'agences gouvernementales, des MRC et municipalités locales et de groupes associatifs et sectoriels concernés par la conservation et la récréation. Si cette réalité complexifie la faisabilité des propositions, la mise en place d'un processus d'échanges et de collaboration avec les partenaires impliqués pour leur contribution à la TVB en facilitera la mise en œuvre.

**PAYSAGE ET URBANISATION**

**LIMITES**

-  Limite de la CMQ
-  Limite d'unités de paysage
-  Limite municipale

**HYDROGRAPHIE**

-  Cours d'eau
-  Plan d'eau

**INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE**

-  Infrastructure routière

**OCCUPATION DU SOL**

-  Zone agricole protégée
-  Utilisation agricole
-  Complexe de milieux humides
-  Zone d'urbanisation

**TERRITOIRES DÉSIGNÉS**

-  Aire protégée / Parc et espace récréatif
-  Milieu naturel d'intérêt de la ville de Québec

**RÉCRÉATION**

-  Concentration récréotouristique
-  Espace récréatif

**PAYSAGE**

-  Vallée, côteau et terrasse
-  Unité de paysage

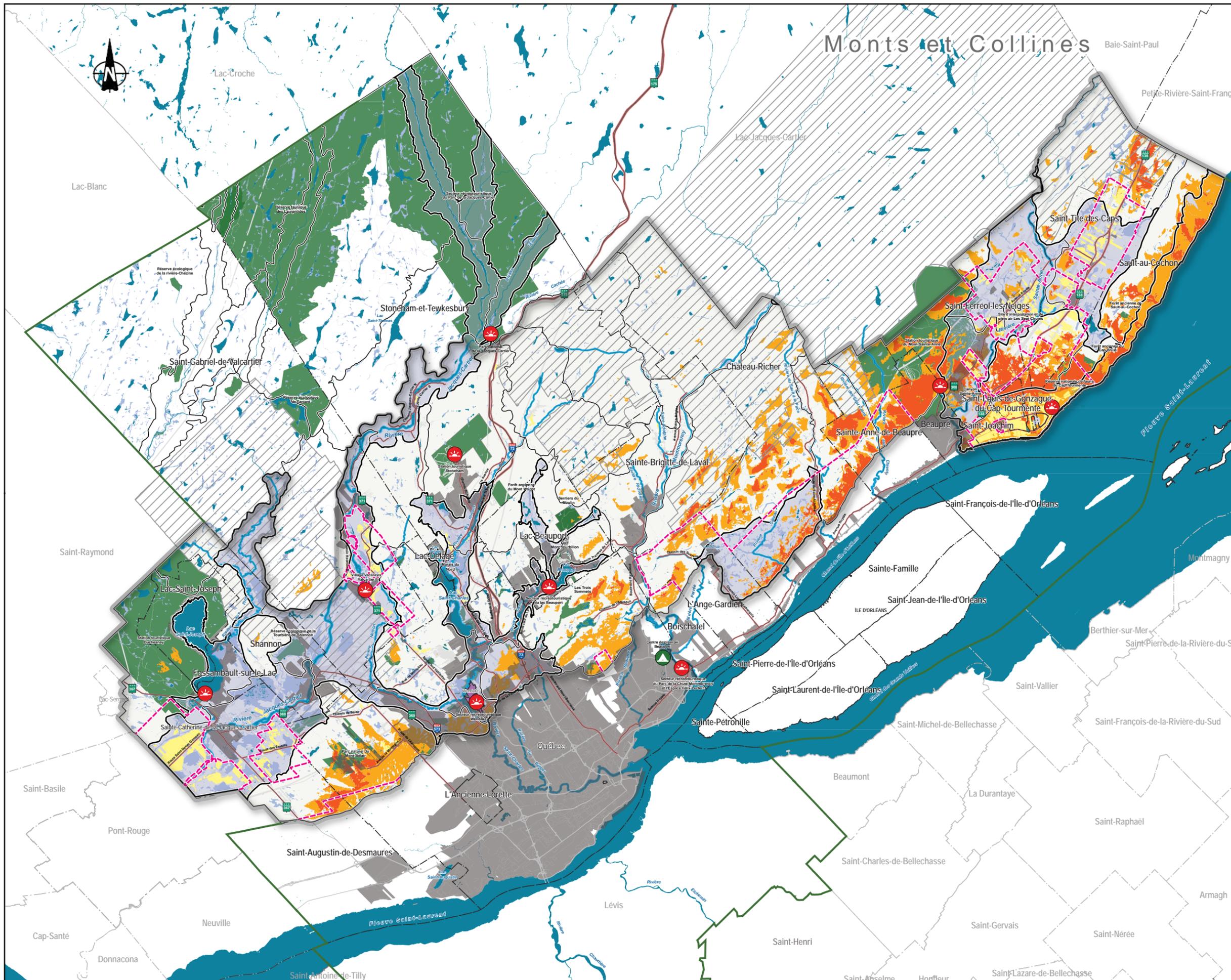
**VISIBILITÉ DU FLEUVE**

-  Élevée
-  Très élevée

-  Grand propriétaire

**Sources :**

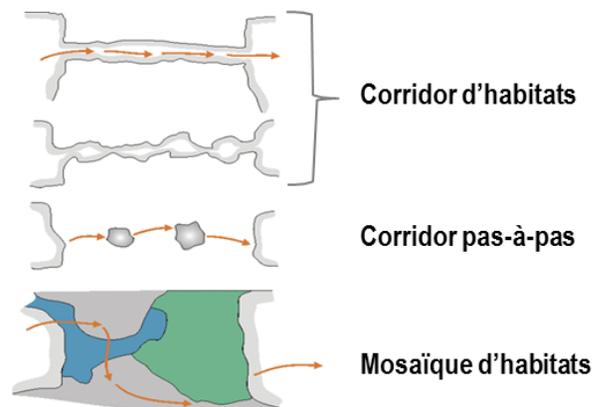
Urbanisation : MRC Jacques-Cartier, 2013  
MRC Côte-de-Beaupré, 2013  
Agglomération de Québec, 2006



## 5. PROPOSITIONS DU PLAN D'ENSEMBLE

### 5.1. Structure et hiérarchisation

Les paysages des Monts et collines se distinguent par l'importance de leurs milieux naturels, particulièrement des milieux boisés. Différents habitats naturels structurent et composent les fonds de vallées, les versants et les sommets des collines. Toutefois, l'urbanisation, les réseaux routiers, de même que l'agriculture, ont contribué à leur fragmentation. De manière à assurer la protection de leur biodiversité, la délimitation de corridors naturels permettant de les connecter est recommandée. Ces corridors peuvent prendre des configurations variées selon le schéma suivant :



**Figure 5: Configuration des corridors naturels.** Tiré de Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), 2014. Principe d'élaboration des corridors naturels au Centre-du-Québec. 100 pages, p.11.

L'habitat naturel devient une composante clé des Monts et collines. Il assure la protection de la biodiversité, la connectivité entre ces milieux et l'accès de la population à des espaces naturels à partir des zones habitées. Il contribue aussi à l'attractivité des paysages des Laurentides méridionales.

Les composantes des Monts et collines forment un ensemble cohérent, attractif et durable de manière à assurer la protection, la valorisation et la connectivité de milieux naturels et récréatifs d'intérêt. L'identification des composantes découle des orientations et des principes fondateurs de la TVB métropolitaine, des lignes de force propres à chaque secteur et de critères spécifiques présentés au tableau ci-après.

La démarche de conception s'appuie également sur des objectifs stratégiques qui allient conservation et valorisation des milieux naturels, des paysages et des concentrations récréotouristiques d'intérêt métropolitain. Ces objectifs se résument comme suit :

#### OBJECTIFS DE CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

- ◆ Développer une trame écologique permettant de connecter les aires naturelles protégées, les complexes de milieux humides d'importance et les milieux naturels d'intérêt.
- ◆ Considérer les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de valeur écologique élevée à très élevée (selon l'analyse de valeur écologique par mailles).
- ◆ Mettre à profit les coulées vertes et bleues afin d'assurer la connectivité du massif des Laurentides méridionales avec le fleuve et les milieux naturels situés près de zones urbanisées.

## OBJECTIFS DE PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DES SITES RÉCRÉOTOURISTIQUES

- ◆ Tirer profit des sites alliant conservation et récréotourisme.
- ◆ Favoriser la consolidation des concentrations récréotouristiques comme lieux d'accueil et de découverte des milieux naturels.
- ◆ Renforcer la connectivité entre les zones de protection et de récréotourisme et les réseaux récréatifs métropolitains et régionaux.
- ◆ Développer, consolider ou protéger l'accès public aux Coulées vertes et bleues situées dans les vallées des unités de paysage d'intérêt métropolitain.
- ◆ Faciliter des accès de proximité de manière à rejoindre les zones urbanisées.
- ◆ Préserver et valoriser les unités de paysage d'intérêt métropolitain et les panoramas emblématiques métropolitains concernant les premières collines du massif laurentien (bassin visuel éloigné du fleuve).
- ◆ Mettre en valeur les paysages du réseau routier d'intérêt métropolitain en relation avec les portes d'entrée de la région.

## CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

### RAYONNEMENT/ POSITIONNEMENT

Portée métropolitaine  
Situation stratégique par sa position géographique ou son créneau distinctif

### PÉRENNITÉ

Avantages à structurer de manière durable les Monts et collines dans sa biodiversité, le renforcement du réseau, sa gestion et son développement

### ATTRACTIVITÉ

Valorisation distinctive et protection de composantes naturelles d'envergure et d'attraits culturels d'intérêt et offrant une grande qualité d'expérience

### BASSIN D'UTILISATEURS

Diversifié  
Universel : basé sur un accès à la famille  
Spécialisé : desservant une clientèle sportive, d'experts ou d'aventuriers

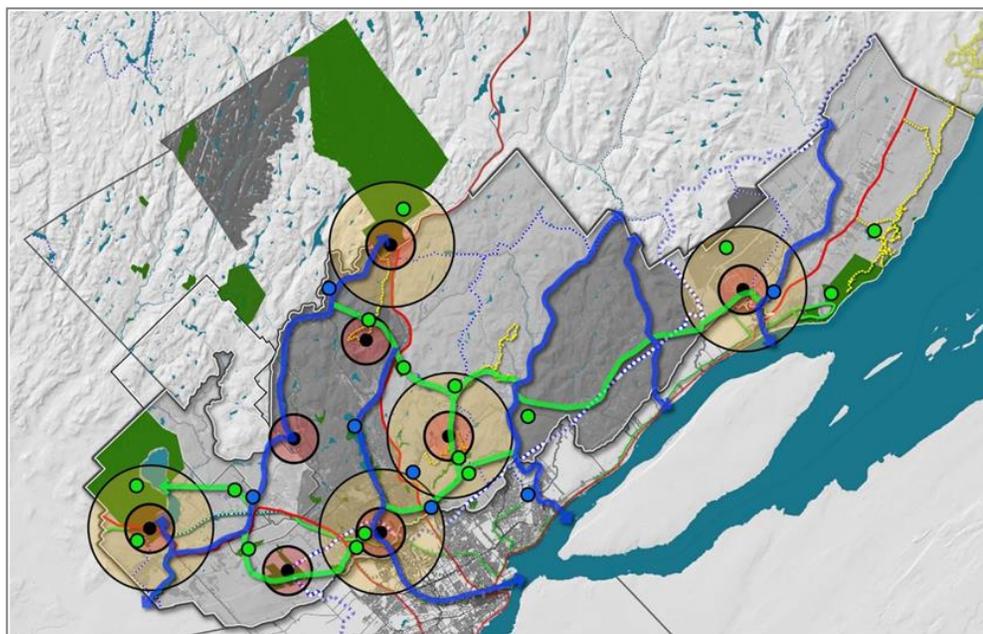
### SAISONNALITÉ

Étendue aux quatre saisons

### FAISABILITÉ

Faible niveau de contraintes  
Acceptabilité sociale élevée

La figure 6 représente une schématisation de l'organisation de la trame verte et bleue des Monts et collines. Cinq **points de contact structurants** constituent les noyaux primaires d'accès des utilisateurs à des milieux naturels et récréatifs existants d'importance métropolitaine. Il s'agit de la Station touristique Duchesnay, de Wendake avec le parc de la Falaise et la chute Kabir Kouba, du secteur de Lac-Beauport, du parc national de la Jacques-Cartier et de l'ensemble formé par le mont Saint-Anne et la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente. Leur vocation marie la conservation de milieux naturels, la récréation en nature et l'accès à des services d'hébergement et de restauration en font des lieux d'accueil et de rayonnement.



	Point de contact structurant
	Noyau secondaire
	Noyau ponctuel
	Corridor naturel
	Coulée verte et bleue

**Figure 6 : Organisation spatiale schématique des Monts et collines**

Les **noyaux secondaires** correspondent à des pôles existants ayant une attractivité intermédiaire, soit au mont Bélair, au Village Vacances Valcartier et à la Station de ski Stoneham.

Ils se complètent de **noyaux ponctuels**, associés à des aires naturelles reconnues, des complexes de milieux humides d'importance ou de milieux naturels d'intérêt. Ils accueillent la population à une échelle de proximité.

Deux trames permettront d'établir la connectivité entre les points de contact structurants, les noyaux secondaires et les noyaux ponctuels : les corridors naturels et les coulées vertes et bleues.

**Les corridors naturels** forment une trame verte d'écosystèmes et d'habitats naturels.

**Les coulées vertes et bleues**, associées aux principales rivières, configurent une trame bleue permettant de relier les Monts et collines au Parcours du fleuve.

**Des liens récréatifs** desservent les Monts et collines, facilitant l'accès de la population aux concentrations récréotouristiques d'intérêt métropolitain et reliant les municipalités de la CMQ, entre elles et avec les régions voisines. Ils créent un réseau ramifié, été/hiver, entre les points de contact structurants et les noyaux secondaires servant d'attraits naturels et récréatifs.

## 5.2. Propositions

La trame verte et bleue des Monts et collines s'articule autour de quatre thèmes assurant une connectivité écologique et récréative, et la mise en valeur des paysages. La connectivité écologique se réalise par des corridors naturels et des coulées vertes et bleues couvrant près de 800 km<sup>2</sup>. En complément, des parcs linéaires et des liens récréatifs structurent une trame récréative. Ces propositions se répartissent dans les cinq secteurs d'analyse.

**Les corridors naturels** regrouperont une mosaïque de milieux boisés situés sur des sommets et des versants de collines, des forêts anciennes, des écosystèmes exceptionnels, des habitats fauniques protégés, des complexes de milieux humides et des milieux naturels d'intérêt, de même que des zones de valeur écologique élevée ou très élevée. La connectivité d'une majorité d'habitats, en milieu périurbain ou agricole, s'établira, de manière la plus continue possible, selon deux grands axes :

- ◆ un axe ouest-est, entre la Station touristique de Duchesnay et le TNO Sault-au-Cochon sur une distance de près de 90 km;
- ◆ un axe nord-sud, connectant le parc national de la Jacques-Cartier aux limites du piémont des Laurentides sur une distance d'environ 30 km.

**Les coulées vertes et bleues** concernent cinq cours d'eau, de même que leurs principaux affluents est : les rivières Jacques-Cartier, Saint-Charles/lac Saint-Charles, Montmorency, Sault à la Puce et Sainte-Anne. Elles constituent des axes nord-sud du Bouclier canadien vers le fleuve et se trouvent à proximité des aires habitées. Les boisés, les écosystèmes et les milieux humides riverains, en périmètre urbain ou en zone agricole, deviendront des atouts pour assurer la connectivité entre les habitats naturels et l'accès à des corridors récréatifs d'intérêt.

**La mise en valeur des paysages** se déploiera par la préservation d'espaces stratégiques le long de cinq voies du réseau routier d'intérêt métropolitain et sur le piémont des Laurentides visible du fleuve. Un réseau de balcons d'observation donnera accès aux panoramas d'intérêt métropolitain. Des circuits le long de routes de campagne favoriseront la découverte des paysages de rivières.

**Des parcs linéaires** mettront en valeur les sections de quatre rivières : Jacques-Cartier, Montmorency, Sault à la Puce et Sainte-Anne, en complément du parc linéaire existant de la Rivière-Saint-Charles. Leur mise en valeur s'appuiera sur la consolidation d'accès publics pour le nautisme ou la pêche et la valorisation de leurs attraits.

**Des liens récréatifs** assureront l'interconnexion entre les points de contact structurants, les noyaux secondaires et ponctuels. Ils comprennent les réseaux multifonctionnels existants (Jacques-Cartier/Portneuf, la Liseuse, le Corridor des Cheminots et Marie-Hélène-Prémont) de même que des sentiers pédestres régionaux (Trans-Canadien, sentier des Caps, Mestashibo, parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, le Montagnard, la Montagne à Deux Têtes et du Sommet). Des trajets cyclables permettront de relier des sites naturels et récréotouristiques au réseau cyclable métropolitain. Un parcours de vélo de montagne, Mont à Mont, reliera le mont Bélair au mont Sainte-Anne, par le Centre de plein air de Beauport. De courtes randonnées pédestres permettront de donner un accès de proximité à la population vers des milieux naturels. Un réseau de longues randonnées pédestres ajoutera une signature récréative régionale distinctive. L'hiver, le réseau provincial et régional de motoneige continue à interconnecter divers sites naturels et récréotouristiques.

### 5.2.1. Secteur Ouest

La Station touristique Duchesnay, la rivière Jacques-Cartier et le parc naturel du Mont-Bélair y constituent les ancrages de conservation, de paysage et de récréation.

#### CORRIDORS NATURELS

Assurer une connectivité entre la Station touristique Duchesnay et le parc naturel du Mont-Bélair par :

- ◆ Les collines forestières de Duchesnay, de Shannon, de la base des Forces canadiennes Valcartier et du mont Bélair;
- ◆ La réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon;
- ◆ Un complexe de milieux humides entre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et le complexe humide du chemin Bélair.

#### COULÉES VERTES ET BLEUES

Tirer profit des cours d'eau liés au lac Saint-Joseph avec :

- ◆ La rivière aux Pins comme lien vers la réserve écologique de Tantaré;
- ◆ La rivière Ontaritzi comme lien vers la rivière Jacques-Cartier.

Tirer profit des écosystèmes de la rivière Jacques-Cartier dans la connectivité vers le parc national de la Jacques-Cartier et entre la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon et les boisés et le complexe humide du chemin Bélair.

#### MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Planifier l'aménagement et la mise en réseau de balcons d'observation des panoramas à partir de :

- ◆ Station touristique Duchesnay, mont Bélair et parc national de la Jacques-Cartier.

Mettre en valeur un circuit récréotouristique favorisant la découverte des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier (route 369, chemin Dublin, route Montcalm).

#### RÉCRÉATION

Mettre en valeur un corridor de 40 km avec la création du parc linéaire le long de la rivière Jacques-Cartier.

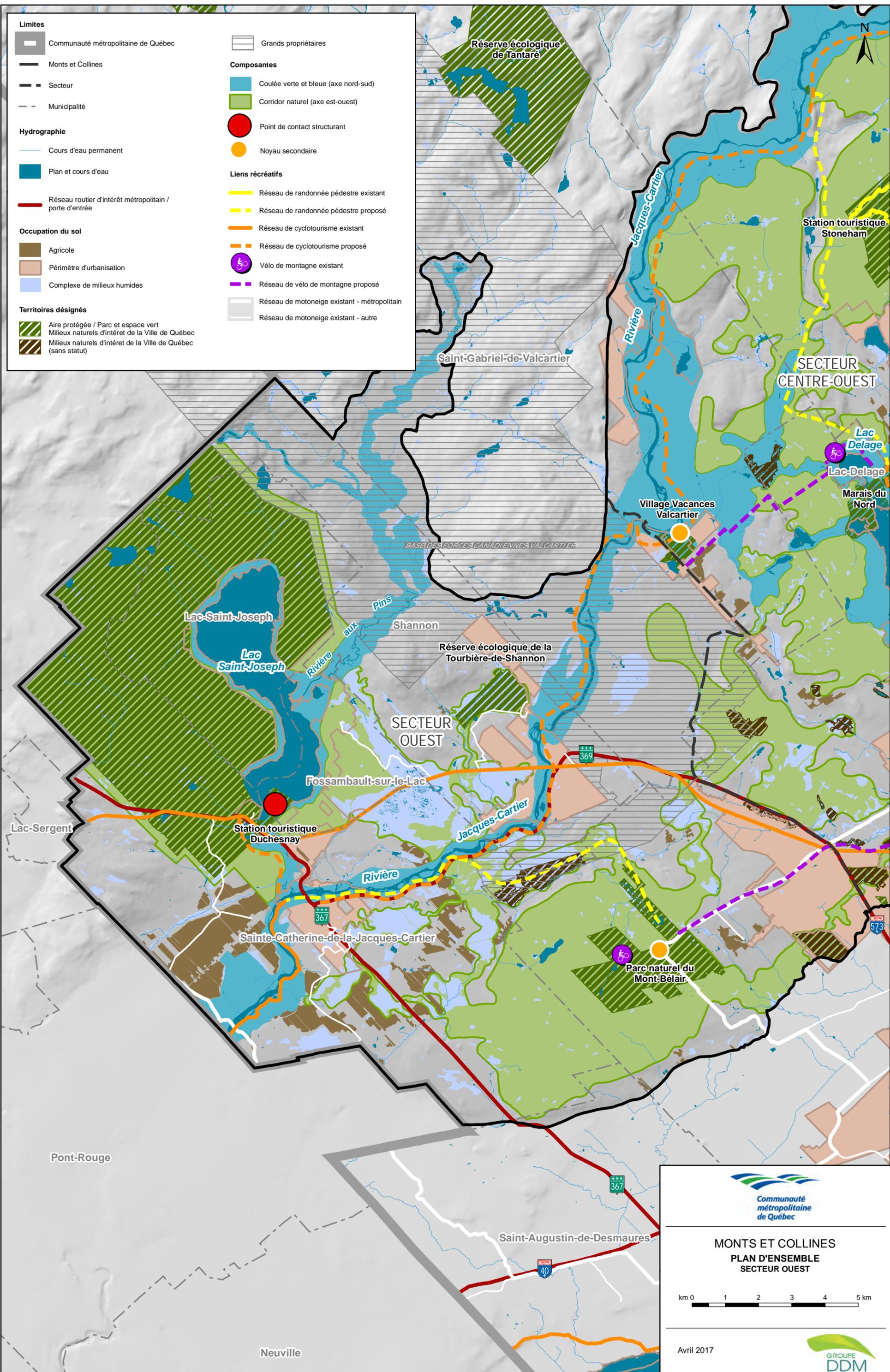
#### LIENS RÉCRÉATIFS

**Vélo de montagne** : mettre en place un parcours entre le mont Bélair et le Centre de plein air de Beauport.

**Cyclotourisme** : Assurer une connexion entre la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf :

- ◆ Avec le chemin de la Liseuse par le projet prévu dans le cadre de la phase 1 de la TVB métropolitaine;
- ◆ Par un trajet le long de la route 369 entre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon.

**Courte randonnée de proximité** : consolider les réseaux pédestres par un trajet entre le futur parc linéaire de la rivière Jacques-Cartier et le parc naturel du Mont-Bélair (9 km).



- Limites**
- Communauté métropolitaine de Québec
  - Monts et Collines
  - Secteur
  - Municipalité

- Composantes**
- Coulée verte et bleue (axe nord-sud)
  - Corridor naturel (axe est-ouest)
  - Point de contact structurant
  - Noyau secondaire
- Liens récréatifs**
- Réseau de randonnée pédestre existant
  - Réseau de randonnée pédestre proposé
  - Réseau de cyclotourisme existant
  - Réseau de cyclotourisme proposé
  - Vélo de montagne existant
  - Réseau de vélo de montagne proposé
  - Réseau de motoneige existant - métropolitain
  - Réseau de motoneige existant - autre

- Hydrographie**
- Cours d'eau permanent
  - Plan et cours d'eau
  - Réseau routier d'intérêt métropolitain / porte d'entrée

- Occupation du sol**
- Agricole
  - Périmètre d'urbanisation
  - Complexe de milieux humides

- Territoires désignés**
- Aire protégée / Parc et espace vert
  - Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec
  - Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec (sans statut)

  
**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

---

**MONTS ET COLLINES**  
**PLAN D'ENSEMBLE**  
**SECTEUR OUEST**

km 0 1 2 3 4 5 km

---

Avril 2017

  
**GROUPE DDM**

### 5.2.2. Secteur Centre-ouest

Le parc national de la Jacques-Cartier, la rivière Jacques-Cartier, la rivière et le lac Saint-Charles et le secteur Wendake/Kabir Kouba, appuyés par la Station touristique de Stoneham et Village Vacances Valcartier, structurent la conservation, le paysage et la récréation du secteur.

#### CORRIDORS NATURELS

Établir une connectivité écologique entre le parc national de la Jacques-Cartier et la rivière/lac Saint-Charles par :

- ◆ Les collines forestières du lac Saint-Charles et de Stoneham-et-Tewkesbury, les coteaux de Saint-Émile, de Notre-Dames-Laurentides et de Val-Bélair;
- ◆ Plusieurs parcs et milieux d'intérêt de la Ville de Québec et complexes de milieux humides terrestres.

Établir une connectivité entre le mont Bélair et le lac Saint-Charles en passant par des boisés et milieux humides situés de part et d'autre du boulevard Valcartier et de l'autoroute 573 et par le secteur Kabir Kouba.

#### COULÉES VERTES ET BLEUES

- ◆ Connecter les écosystèmes de la rivière Saint-Charles avec les rivières des Hurons, Nelson et la section amont de la rivière du Berger;
- ◆ Connecter les écosystèmes de la rivière Jacques-Cartier entre le parc national de la Jacques-Cartier et le secteur ouest.

#### MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Mettre en valeur un circuit récréotouristique favorisant la découverte des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier (chemin Redmond, route 371, rue Jacques-Cartier).

#### RÉCRÉATION

Mettre en valeur un corridor de 40 km avec la création du parc linéaire de la rivière Jacques-Cartier.

#### LIENS RÉCRÉATIFS

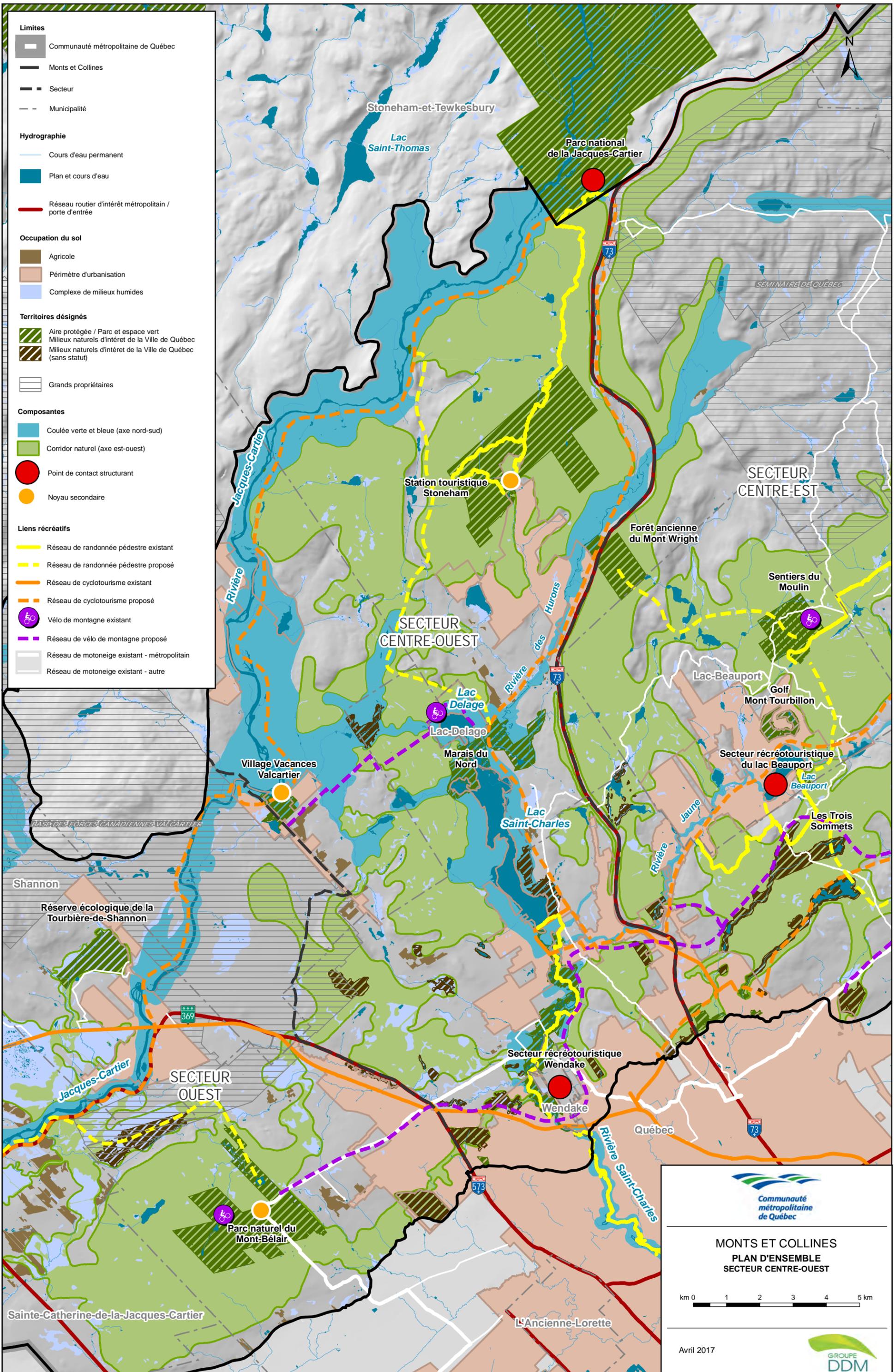
**Vélo de montagne** : mettre en place :

- ◆ Un parcours entre le mont Bélair et le Centre de plein air de Beauport;
- ◆ Une piste de type familial entre le Village Vacances Valcartier et Lac-Delage (8 km).

**Cyclotourisme** : voir à l'aménagement de :

- ◆ Une voie cyclable entre le parc national de la Jacques-Cartier, via les Marais du Nord et le Corridor des Cheminots (22 km) dont un lien sur route le long du boulevard Talbot et du chemin de Grande Ligne;
- ◆ Un trajet cyclable entre le parc national de la Jacques-Cartier et Village Vacances Valcartier le long de la rivière Jacques-Cartier par la route de Tewkesbury.

**Longue randonnée** : réaliser un lien entre les Marais du Nord (lac Saint-Charles) et le parc de la rivière Jacques-Cartier, via la Station touristique de Stoneham (15 km).



**Limites**

- Communauté métropolitaine de Québec
- Monts et Collines
- Secteur
- Municipalité

**Hydrographie**

- Cours d'eau permanent
- Plan et cours d'eau
- Réseau routier d'intérêt métropolitain / porte d'entrée

**Occupation du sol**

- Agricole
- Périmètre d'urbanisation
- Complexe de milieux humides

**Territoires désignés**

- Aire protégée / Parc et espace vert
- Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec
- Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec (sans statut)
- Grands propriétaires

**Composantes**

- Coulée verte et bleue (axe nord-sud)
- Corridor naturel (axe est-ouest)
- Point de contact structurant
- Noyau secondaire

**Liens récréatifs**

- Réseau de randonnée pédestre existant
- Réseau de randonnée pédestre proposé
- Réseau de cyclotourisme existant
- Réseau de cyclotourisme proposé
- Vélo de montagne existant
- Réseau de vélo de montagne proposé
- Réseau de motoneige existant - métropolitain
- Réseau de motoneige existant - autre

Communauté métropolitaine de Québec

**MONTS ET COLLINES  
PLAN D'ENSEMBLE  
SECTEUR CENTRE-OUEST**

km 0 1 2 3 4 5 km

Avril 2017

GRUPE DDM

### 5.2.3. Secteur Centre-est

La rivière Montmorency et le secteur récréotouristique de Lac-Beauport, complété par le lac des Roches, constituent les accents pour la conservation, la récréation et le paysage de ce secteur.

#### CORRIDORS NATURELS

Établir une connectivité est-ouest entre la vallée de la rivière Saint-Charles et la vallée de la rivière Montmorency par :

- ◆ Les collines forestières du lac des Roches, de Sainte-Brigitte-de-Laval, de Saint-Dunstan-du-lac-Beauport, du lac Clément, du mont Wright, de la rivière Saint-Adolphe, de la rivière Cachée, des coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et de Saint-Émile.

#### COULÉES VERTES ET BLEUES

S'assurer d'une connectivité des écosystèmes entre la rivière Saint-Charles et la rivière Jaune et le lac Beauport, et entre la rivière à l'Île et la rivière Montmorency.

#### MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Planifier l'aménagement et la mise en réseau de balcons d'observation des panoramas à partir de :

- ◆ Station touristique de Stoneham (sentier du Sommet)/parc du Mont-Wright/Station de ski Le Relais/montagne des Trois Sommets/montagne à Deux Têtes (Sainte-Brigitte-de-Laval).

#### RÉCRÉATION

Créer et aménager des accès publics, le long de la rivière Montmorency sur sa rive droite, par des haltes pour cyclistes.

Mettre en valeur les phénomènes géologiques de la rivière Montmorency.

#### LIENS RÉCRÉATIFS

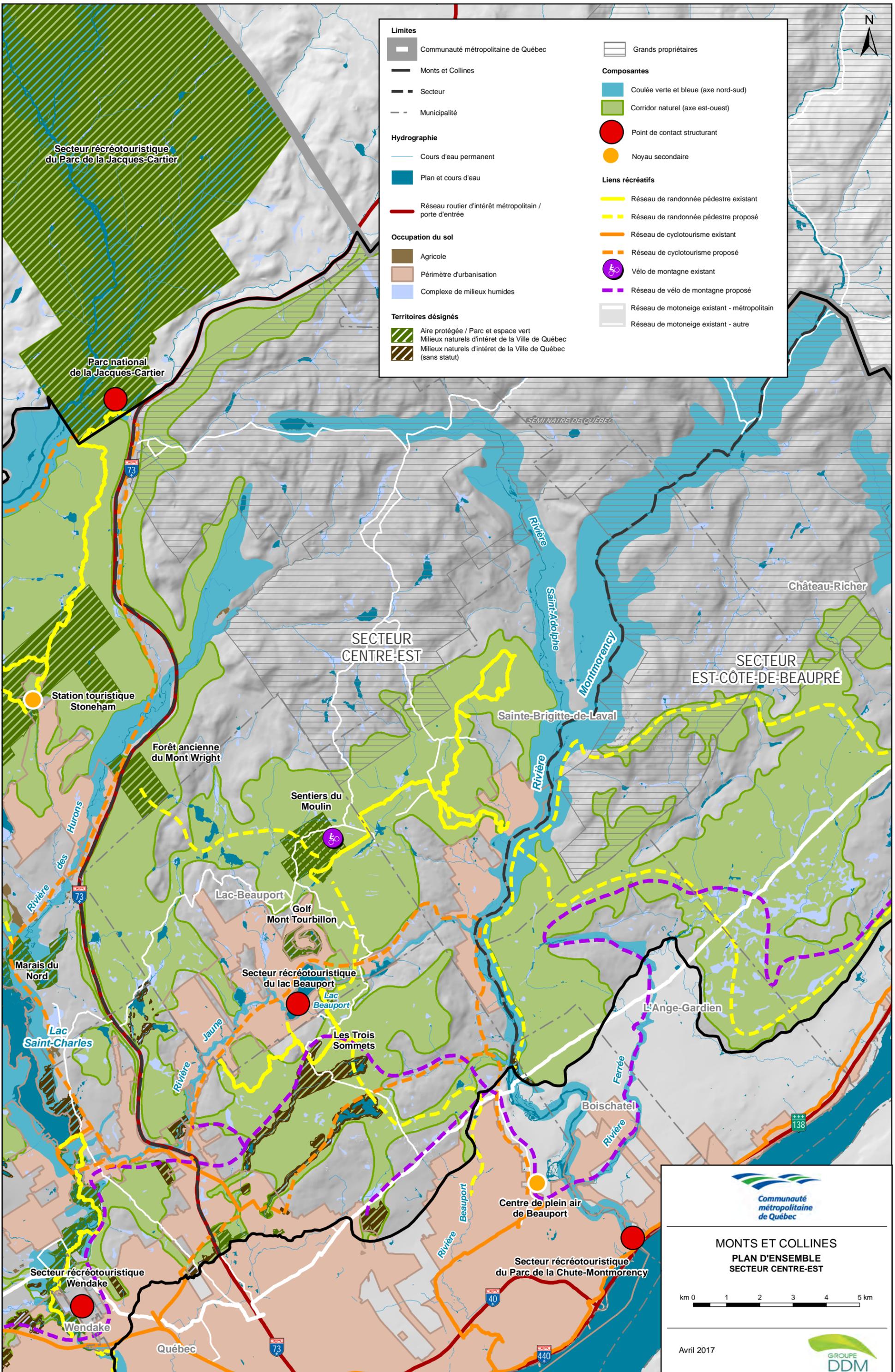
**Vélo de montagne** : mettre en place un parcours entre le mont Bélair et le Centre de plein air de Beauport.

**Cyclotourisme** : mettre en place :

- ◆ Un lien cyclable sur route entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval (15 km);
- ◆ Une piste cyclable reliant le parc linéaire de la Rivière-des-Roches et le réseau cyclable de l'arrondissement Charlesbourg au boulevard Raymond (9 km).

**Courte randonnée de proximité** : créer des liens pédestres :

- ◆ Entre le parc du Mont-Wright, les Sentiers du Moulin (7 km) et la montagne des Trois Sommets (5 km);
- ◆ Entre la montagne des Trois Sommets et le Centre de plein air de Beauport (7 km).



Limites		Composantes	
	Communauté métropolitaine de Québec		Grands propriétaires
	Monts et Collines		Coulée verte et bleue (axe nord-sud)
	Secteur		Corridor naturel (axe est-ouest)
	Municipalité		Point de contact structurant
Hydrographie			Noyau secondaire
	Cours d'eau permanent	Liens récréatifs	
	Plan et cours d'eau		Réseau de randonnée pédestre existant
	Réseau routier d'intérêt métropolitain / porte d'entrée		Réseau de randonnée pédestre proposé
Occupation du sol			Réseau de cyclotourisme existant
	Agricole		Réseau de cyclotourisme proposé
	Périmètre d'urbanisation		Vélo de montagne existant
	Complexe de milieux humides		Réseau de vélo de montagne proposé
Territoires désignés			Réseau de motoneige existant - métropolitain
	Aire protégée / Parc et espace vert		Réseau de motoneige existant - autre
	Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec		
	Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec (sans statut)		

  
**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

---

**MONTS ET COLLINES**  
**PLAN D'ENSEMBLE**  
**SECTEUR CENTRE-EST**

km 0 1 2 3 4 5 km

---

Avril 2017

  
**GROUPE DDM**

## 5.2.4. Secteur Est – Côte-de-Beaupré

Les rivières Montmorency et Sault à la Puce de même que le piémont des Laurentides marquent les attributs de conservation, de récréation et de paysage de ce secteur.

### CORRIDORS NATURELS

Établir une connectivité entre la vallée de la rivière Montmorency, la rivière Sault à la Puce et le mont Sainte-Anne par les collines des concessions de Château-Richer, des coteaux de L'Ange-Gardien et de Château-Richer et des collines de Saint-Achillée-de-Montmorency.

### COULÉES VERTES ET BLEUES

Maintenir une connectivité des écosystèmes des rivières du Bouclier canadien, Ferrée et Sault à la Puce avec le fleuve.

### MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Aménager et créer un réseau de balcons d'observation des panoramas à partir d'une sélection de sommets le long du piémont des Laurentides.

Mettre en valeur un circuit récréotouristique favorisant la découverte des paysages de la vallée de la rivière Sainte-Anne (avenues Royale et de la Montagne, rangs Saint-Léon et Saint-Elzéar).

### RÉCRÉATION

Créer deux parcs linéaires :

- ◆ Le long de la rivière Montmorency (rive gauche), du parc de la Chute-Montmorency au parc Richelieu à Sainte-Brigitte-de-Laval (15 km);
- ◆ Le long de la rivière Sault à la Puce, de Château-Richer à Saint-Achillée (8 km).

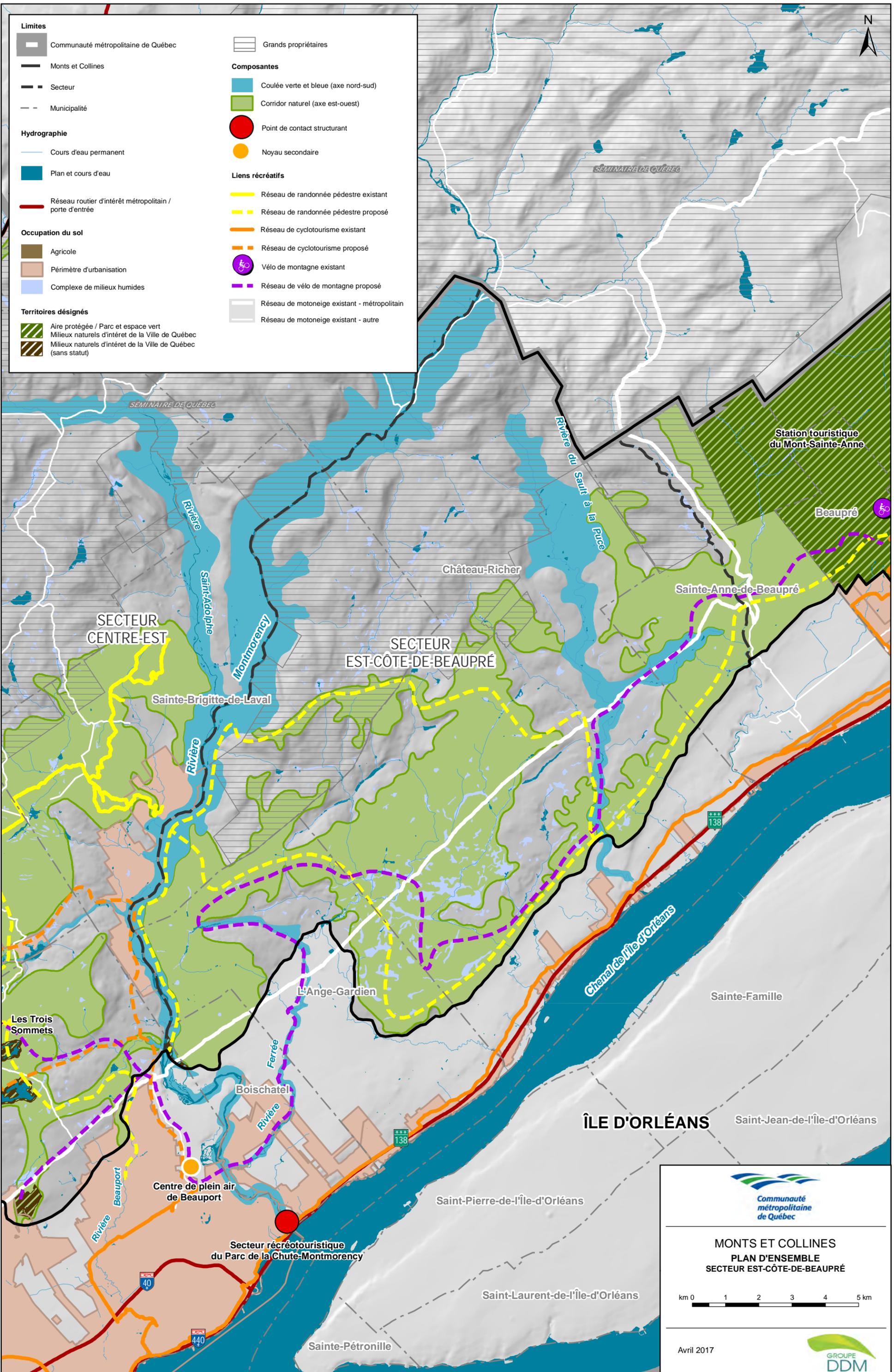
### LIENS RÉCRÉATIFS

**Vélo de montagne** : mettre en place un parcours entre le Centre de plein air de Beauport et le mont Sainte-Anne, en utilisant soit le tracé de la ligne d'Hydro-Québec actuelle ou un tracé distinct dont un trajet dans la vallée de la rivière Ferrée.

**Courte randonnée de proximité** : établir un lien pédestre entre le Centre de plein air de Beauport et le centre de Sainte-Brigitte-de-Laval (10 km).

**Longue randonnée pédestre** : aménager une boucle :

- ◆ Entre le centre de Sainte-Brigitte-de-Laval et la rivière Sault à la Puce par le piémont des Laurentides et les sommets des concessions de Château-Richer (20 km). Un autre tracé est en examen comme alternative, sous le nom du Sentier des sanctuaires, par la limite avec les terres du Séminaire de Québec;
- ◆ Entre la rivière Montmorency (secteur Labranche) et la rivière Sault à la Puce (secteur Saint-Achillée) par les collines de Château-Richer (11 km);
- ◆ Entre la rivière Sault à la Puce et le mont Sainte-Anne par les collines de Saint-Achillée-de-Montmorency (14 km).



<b>Limites</b>	Communauté métropolitaine de Québec	Grands propriétaires
Monts et Collines	Secteur	Municipalité
<b>Hydrographie</b>	Cours d'eau permanent	Plan et cours d'eau
Réseau routier d'intérêt métropolitain / porte d'entrée	<b>Occupation du sol</b>	Agricole
Complexe de milieux humides	Périimètre d'urbanisation	Aire protégée / Parc et espace vert
<b>Territoires désignés</b>	Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec	Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec (sans statut)
Corridor naturel (axe est-ouest)	Point de contact structurant	Noyau secondaire
Réseau de randonnée pédestre existant	Réseau de randonnée pédestre proposé	Réseau de cyclotourisme existant
Réseau de cyclotourisme proposé	Vélo de montagne existant	Réseau de vélo de montagne proposé
Réseau de motoneige existant - métropolitain	Réseau de motoneige existant - autre	

  
**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

---

**MONTS ET COLLINES**  
**PLAN D'ENSEMBLE**  
**SECTEUR EST-CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

km 0 1 2 3 4 5 km

---

Avril 2017

  
**GRUPE DDM**

### 5.2.5. Secteur Est – Estuaire du fleuve

Le piémont des Laurentides, directement en bordure de l'estuaire du Saint-Laurent, la rivière Sainte-Anne et la Station touristique du Mont-Sainte-Anne conjuguent les attraits de conservation, de paysage et de récréation du secteur.

#### CORRIDORS NATURELS

Établir une connectivité entre le mont Sainte-Anne et le TNO Sault-au-Cochon par les collines forestières du mont Sainte-Anne, de Sault-au-Cochon, des caps Tourmente et Brûlé, de la Miche et de Saint-Cassien-des-Caps.

#### COULÉES VERTES ET BLEUES

Maintenir une connectivité entre les écosystèmes de la vallée de la rivière Sainte-Anne, incluant la rivière Jean-Larose, et ceux de l'estuaire du fleuve.

#### MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Planifier l'aménagement et un réseau de balcons d'observation des panoramas à partir du mont Saint-Anne et d'une sélection de sommets ou de versants dans les collines de la Miche, de Sault-au-Cochon, des caps Tourmente et Brûlé.

#### RÉCRÉATION

Créer un parc linéaire le long de la rivière Sainte-Anne, de son embouchure jusqu'au parc des Sept Chutes (12 km).

#### LIENS RÉCRÉATIFS

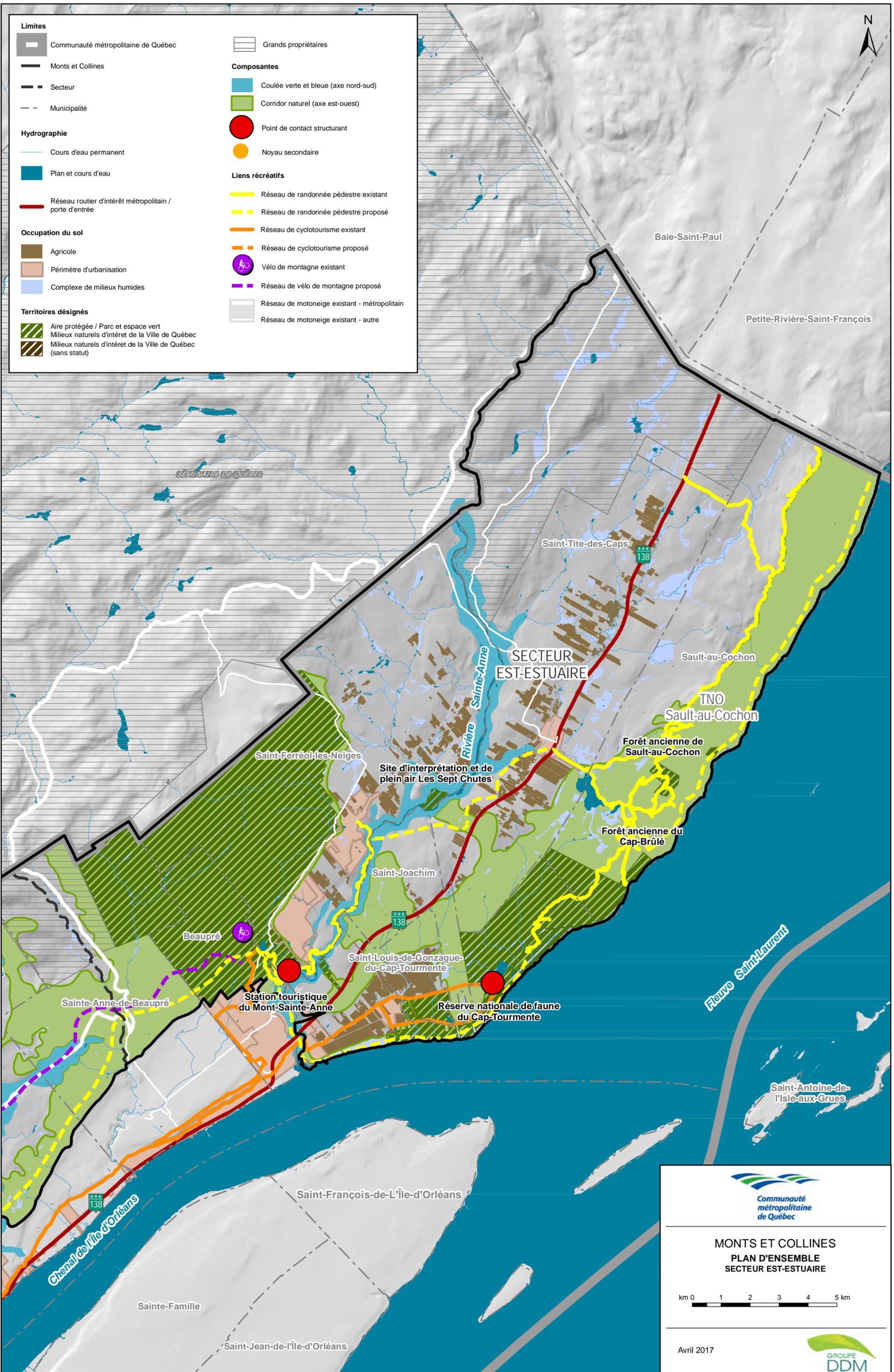
**Vélo de montagne** : mettre en place un parcours entre la Station touristique du Mont-Sainte-Anne vers le secteur Est – Côte-de-Beaupré.

**Courte randonnée de proximité** : réaliser trois liens pédestres :

- ◆ Entre le sentier Mestashibo, l'embouchure de la rivière Sainte-Anne et reliant la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente en bordure du fleuve (11 km);
- ◆ La prolongation du sentier Mestashibo vers l'est jusqu'à l'entrée du sentier des Caps (8 km).

**Longue randonnée pédestre** : mettre en place :

- ◆ Un trajet destiné à rejoindre le sentier proposé entre la rivière Sault à la Puce et la Station touristique du Mont-Sainte-Anne;
- ◆ Le Sentier du Huitième Jour (15 km), proposé en bordure du fleuve dans le TNO Sault-au-Cochon, en complément du sentier des Caps.



**Limites**

- Communauté métropolitaine de Québec
- Monts et Collines
- Secteur
- Municipalité

**Hydrographie**

- Cours d'eau permanent
- Plan et cours d'eau
- Réseau routier d'intérêt métropolitain / porte d'entrée

**Occupation du sol**

- Agricole
- Périmètre d'urbanisation
- Complexe de milieux humides

**Territoires désignés**

- Aire protégée / Parc et espace vert
- Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec
- Milieux naturels d'intérêt de la Ville de Québec (sans statut)

**Grands propriétaires**

**Composantes**

- Coulée verte et bleue (axe nord-sud)
- Corridor naturel (axe est-ouest)
- Point de contact structurant
- Noyau secondaire

**Liens récréatifs**

- Réseau de randonnée pédestre existant
- Réseau de randonnée pédestre proposé
- Réseau de cyclotourisme existant
- Réseau de cyclotourisme proposé
- Vélo de montagne existant
- Réseau de vélo de montagne proposé
- Réseau de motoneige existant - métropolitain
- Réseau de motoneige existant - autre

Baie-Saint-Paul

Petite-Rivière-Saint-François

SECTEUR EST-ESTUAIRE

TNO Sault-au-Cochon

Forêt ancienne de Sault-au-Cochon

Forêt ancienne du Cap-Brûlé

Fluve Saint-Laurent

Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Saint-François-de-L'Île-d'Orléans

Sainte-Famille

Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Communauté métropolitaine de Québec

**MONTS ET COLLINES**

**PLAN D'ENSEMBLE**

**SECTEUR EST-ESTUAIRE**

km 0 1 2 3 4 5 km

Avril 2017

GRUPE DDM

## 6. MISE EN ŒUVRE

### 6.1. Modalités de mise en œuvre

Six axes d'intervention permettent de mettre en œuvre les propositions du plan d'ensemble des Monts et collines. Chaque axe se décline en diverses actions. Ces dernières font l'objet d'une évaluation budgétaire présentée à la prochaine section. Les axes d'intervention proposés sont les suivants :

AXES D'INTERVENTION
1. Assurer la mise en place de la trame verte et bleue des Monts et collines
2. Protéger les corridors naturels et développer le maillage des habitats
3. Préserver et mettre en valeur les Coulées vertes et bleues
4. Préserver et mettre en valeur les paysages d'intérêt métropolitain
5. Développer la récréation et l'interconnexion des réseaux récréatifs
6. Diffuser les valeurs de conservation et de mise en valeur des Monts et collines

#### Axe 1 Assurer la mise en place de la trame verte et bleue des Monts et collines

- 1.1 Approfondissement de la connaissance des milieux naturels concernés, particulièrement en regard de leur valeur et leur connectivité écologiques;
- 1.2 Portrait de la tenure des propriétés et des propriétaires concernés;
- 1.3 Diffusion du projet des Monts et collines auprès des administrations régionales et locales et de la population;
- 1.4 Intégration des propositions dans les divers documents de planification métropolitaine, régionale et locale, et d'autres organismes, dont les organismes de bassin versant;
- 1.5 Mise en place d'ententes avec des organismes ou des partenaires, de même que des programmes de financement.



## Axe 2 Protéger les corridors naturels et développer le maillage des habitats

### 2.1 Conservation et consolidation de corridors naturels :

- À partir des milieux naturels protégés par un statut;
- À partir des milieux naturels et complexes de milieux humides d'intérêt, non protégés, par l'attribution d'un statut approprié ou l'utilisation de divers outils, dont la réserve naturelle privée, la fiducie d'utilité sociale, la servitude de conservation, etc. ;
- Par la réduction des ruptures dans les corridors naturels selon les deux axes ouest / est et nord / sud proposés;
- Par la formation d'un réseau d'aires naturelles d'intérêt métropolitain pouvant s'inspirer de la classification proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)<sup>2</sup>;
- Par l'identification des priorités de conservation dans les périmètres d'urbanisation;
- Par la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent.

<sup>2</sup> L'UICN est la principale organisation non gouvernementale mondiale consacrée à la conservation de la nature. Elle est à l'origine de la notion de développement durable. Sa mission consiste à influencer, encourager et assister les sociétés dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, et à assurer l'utilisation des ressources naturelles de manière équitable et durable. Elle définit divers types d'aires protégées en fonction du degré de protection du patrimoine naturel et culturel qu'elles comprennent.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_internationale\\_pour\\_la\\_conservation\\_de\\_la\\_nature#Principaux\\_produits\\_et\\_contributions](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_internationale_pour_la_conservation_de_la_nature#Principaux_produits_et_contributions). Consulté le 23 mars 2017.

### 2.2 Identification des habitats fauniques d'intérêt :

- Identification des habitats fauniques, complémentaires aux habitats fauniques reconnus, par un partage des connaissances entre les partenaires gouvernementaux, régionaux et locaux;
- Identification des contraintes et priorités de protection en relation avec les corridors naturels et les coulées vertes et bleues;
- Identification des outils pertinents de gestion et de protection des habitats fauniques, dont le refuge faunique.



### Axe 3 Préserver et mettre en valeur les coulées vertes et bleues

#### 3.1 Protection d'habitats naturels associés aux coulées vertes et bleues :

- Par l'élaboration de plans de protection pour les bassins versants des rivières concernées par des prises d'eau;
- Par l'identification de la vulnérabilité et des stratégies d'intervention à promouvoir concernant des cours d'eau d'importance (lac Saint-Joseph, rivières Jacques-Cartier, Sault à la Puce, Sainte-Anne);
- Par la protection des écosystèmes représentatifs de la morphologie de chaque rivière;
- Par la protection des bandes riveraines, des milieux humides riverains et des boisés riverains.

### Axe 4 Préserver et mettre en valeur les paysages d'intérêt métropolitain

#### 4.1 Préservation des panoramas emblématiques visibles à partir du fleuve :

- Mise en place de mesures de préservation du caractère naturel des sommets et des versants, dans le contrefort des Laurentides, visibles à partir du fleuve, par une affectation particulière, l'encadrement des activités forestières et d'extraction, l'encadrement du développement sur des sommets et versants visibles.

#### 4.2 Préservation des paysages visibles à partir du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les portes d'entrée régionale :

- Identifier les périmètres de visibilité perceptibles à partir du réseau d'intérêt métropolitain (autoroutes 40 et 573, routes 175 et 138);
- Mettre en place des mesures de préservation du caractère naturel des sommets et des versants visibles à partir de ces voies de circulation.

#### 4.3 Planification d'un réseau de balcons d'observation des panoramas :

- Développer une signature distinctive mettant en valeur leur appartenance à un réseau métropolitain;
- Mettre en place ce réseau et le faire connaître.

#### 4.4 Développement de circuits récréotouristiques pour la découverte des paysages des rivières Jacques-Cartier et Sainte-Anne :

- Valoriser et faire connaître les circuits de routes de campagne permettant la découverte de ces vallées (promenade à vélo ou automobile, haltes, points de vue).



- 4.5** Identification des potentiels de désignation de paysages :
- Identifier les potentiels de désignation en vertu de la Loi sur le patrimoine naturel comme paysage humanisé ou en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel comme paysage culturel patrimonial;
  - Appuyer les demandes de reconnaissance en provenance du milieu, le cas échéant, dont celle concernant la vallée de Tewkesbury.

### **Axe 5 Développer la récréation et l'interconnexion des réseaux récréatifs**

- 5.1** Consolidation des réseaux récréatifs existants :
- Par leur interconnexion avec les points de contact structurants, les noyaux secondaires et les divers lieux d'accès.
- 5.2** Planification de quatre parcs linéaires le long des rivières Jacques-Cartier, Montmorency, Sault-à-la-Puce et Sainte-Anne :
- Mise en valeur de ces rivières par la présence de sentiers pédestres ou cyclables, favorisant une utilisation hivernale (ski de fond, raquettes, fatbike), tout en veillant à la protection des milieux naturels et la mise en valeur de leurs attraits naturels et culturels;
  - Valorisation et interprétation des formations géologiques distinctives (chute, gorge, canyon).
- 5.3** Mise en place d'un parcours de vélo de montagne régional Mont à Mont

- 5.4** Interconnexion des réseaux cyclables selon les projets identifiés par le milieu

- 5.5** Mise en place de parcours pédestres :
- De courtes randonnées pédestres assurant un lien de proximité avec les quartiers (75 km);
  - D'un réseau de longue randonnée pédestre régional connecté au sentier Trans-canadien (60 km).

### **Axe 6 Diffuser les valeurs de conservation et de mise en valeur des Monts et collines**

- 6.1** Diffusion des orientations et objectifs poursuivis auprès des partenaires visés afin de promouvoir leur adhésion
- 6.2** Élaboration d'une stratégie de communication auprès de la population
- 6.3** Instauration de mécanismes de fidélisation pour la mise en place du plan d'ensemble, par exemple avec l'instauration d'un label ou l'adhésion à une charte.



## 6.2. Évaluation des coûts et échéancier

Le tableau suivant présente, pour chaque action liée aux orientations définies, les partenaires potentiels associés à leur mise en œuvre, l'estimation du budget nécessaire, de même que l'échéancier de réalisation. L'estimation du budget correspond à une estimation globale.

ACTION	PROMOTEUR / PARTENAIRE	BUDGET	ÉCHÉANCIER (ANS)		
			0-5	5-10	10-15
<b>1. Assurer la mise en place de la trame verte et bleue des Monts et collines</b>					
1.1 Connaissance des milieux naturels concernés	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV	250 k \$ <sup>3</sup>	X	X	
1.2 Portrait de la tenure des propriétés	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/	Régie	X		
1.3 Diffusion auprès des administrations régionales et locales	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV	50 k \$	X	X	
1.4 Intégration dans les documents de planification	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV/Gouvernement	Régie	X	X	
1.5 Mise en place d'ententes et de programmes de financement	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV/Gouvernement/Organismes de conservation	Régie	X	X	
<b>2. Protéger les corridors naturels et développer le maillage des habitats</b>					
2.1 Conservation et consolidation de corridors naturels	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ organismes de conservation/BFC/Séminaire de Québec	50 k \$	X	X	X
Étude des corridors écologiques	CMQ/MRC/Agglomération	60 k \$	◆ <sup>4</sup>		
2.2 Identification des habitats fauniques d'intérêt	CMQ/MRC/Agglomération/MDELC/MFFP	200 k \$		X	
<b>3. Préserver et mettre en valeur les coulées vertes et bleues</b>					
3.1 Protection d'habitats naturels associés aux coulées vertes et bleues	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV/Organismes de conservation/ MDELC/MFFP/BFC	50 k \$	X	X	

<sup>3</sup> 1 k = 1 000 \$.

<sup>4</sup> ◆ Projet dont la planification ou la réalisation est amorcée.

ACTION	PROMOTEUR / PARTENAIRE	BUDGET	ÉCHÉANCIER (ANS)		
			0-5	5-10	10-15
<b>4. Préserver et mettre en valeur les paysages d'intérêt métropolitain</b>					
4.1 Préservation de panoramas du fleuve	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités	Régie	X	X	
Encadrement au schéma d'aménagement	MRC La Côte-de-Beaupré		◆		
4.2 Préservation de paysages visibles à partir du réseau routier d'intérêt métropolitain	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités	Régie	X		
4.3. Planification d'un réseau de balcons d'observation	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ CCNQ/SEPAQ	200 k \$		X	X
4.4 Développement de circuits récréotouristiques pour la découverte des paysages des rivières Jacques-Cartier et Sainte-Anne	CMQ/MRC de La Jacques-Cartier et Côte-de-Beaupré//Municipalités	200 k \$		X	X
4.5 Identification des potentiels de désignation de paysages	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités	50 k \$		X	X
Étude de caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury	Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury/MCC		◆		
<b>5. Développer la récréation et l'interconnexion des réseaux récréatifs</b>					
5.1 Consolidation des réseaux récréatifs	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ VéloQuébec/SEPAQ	Régie	X	X	
5.2 Planification de parcs linéaires le long des rivières	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ OBV	250 k \$		X	X
Parc linéaire de la rivière Jacques-Cartier	CBJC/MRC La Jacques-Cartier		◆		
Parc riverain du Château-d'Eau (complément au parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles)	CMQ/Ville de Québec	700 k \$	◆		
5.3 Mise en place d'un parcours de vélo de montagne régional Mont à Mont (50 km)	CMQ/MRC La Côte-de-Beaupré/ville de Québec/Municipalités/VéloQuébec/ Association régionale de vélo de montagne Québec-Chaudière-Appalaches	500 k \$	X	X	
Parcours de vélo de montagne, du mont Bélair au Centre de plein air de Beauport	Ville de Québec/VéloQuébec		◆		
5.4 Interconnexion des réseaux cyclables (55,5 km)	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/ VéloQuébec	15 M \$ <sup>5</sup>	X	X	X

<sup>5</sup> M : million \$.

ACTION	PROMOTEUR / PARTENAIRE	BUDGET	ÉCHÉANCIER (ANS)		
			0-5	5-10	10-15
Raccordement du chemin de la Liseuse et de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf	CMQ/Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier/MRC La Jacques-Cartier	1,975 M \$	◆		
Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de Québec	CMQ/MRC La Jacques-Cartier/Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	550 k \$	◆		
5.5 Mise en place de parcours pédestres	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités	800 k \$	X		X
<b>6. Diffuser et faire connaître les valeurs de conservation et de mise en valeur</b>					
6.1 Diffusion des orientations et objectifs auprès de partenaires	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/OBV/Organismes de conservation/OTQ/SEPAQ/BFC/Séminaire de Québec	Régie	X		
6.2 Élaboration d'une stratégie de communication auprès de la population	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités/OBV/Organismes de conservation	750 k \$		X	
6.3 Instauration de mécanismes de fidélisation	CMQ/MRC/Agglomération/Municipalités	Régie		X	X

### 6.3. Priorités

Le tableau présenté à la section précédente recommande la réalisation de certaines actions selon un échéancier à court terme. À l'intérieur de cet horizon, voici les actions prioritaires qui requièrent une attention particulière :

- ◆ L'intégration du plan d'ensemble des Monts et collines au plan d'ensemble global de la trame verte et bleue métropolitaine et aux orientations du PMAD en cours de révision;
- ◆ La mise en place d'un programme de financement dans le cadre d'une entente CMQ-Québec pour une deuxième phase de projets;
- ◆ La poursuite de la connaissance des milieux naturels et de leur connectivité écologique;
- ◆ La protection des milieux naturels d'intérêt localisés dans des périmètres d'urbanisation;
- ◆ La protection de milieux naturels situés dans les bassins versants de rivières avec prises d'eau;
- ◆ La consolidation des réseaux récréatifs par leur interconnexion avec les points de contact structurants, les noyaux secondaires ou ponctuels et en relation avec les projets proposés par le milieu;
- ◆ La planification et la réalisation de courtes randonnées pédestres de proximité par rapport aux longues randonnées.



## 7. CONCLUSION

L'élaboration de la TVB métropolitaine contribue à la mise en œuvre du PMAD. La TVB métropolitaine vise à assurer la protection, la valorisation et la connectivité des composantes récréatives, paysagères et naturelles d'intérêt de la région. Dans sa vision d'ensemble, elle comprend : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues et des liens récréatifs.

Les Monts et collines préservent et mettent en valeur des espaces naturels et récréatifs, associés aux Laurentides méridionales, qui forment la couronne verte de la région métropolitaine. Cette mosaïque verte caractérise les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré et de La-Jacques-Cartier ainsi que de la partie nord de l'agglomération de Québec.

L'analyse des situations existantes fait ressortir ses éléments structurants en matière d'écosystèmes naturels, ses corridors de rivières humanisés, ses panoramas successifs de collines et ses ensembles récréotouristiques quatre-saisons accueillant depuis plusieurs générations les pratiques sportives et ludiques de la région. Des fiches descriptives, en complément du présent document, offrent l'occasion de découvrir les opportunités, comme les contraintes, pour leur conservation ou leur mise en valeur. Classés selon leurs caractéristiques et leur position dans cinq secteurs d'analyse, ces éléments représentent la matière première du plan d'ensemble des Monts et collines.

Le plan d'ensemble considère des enjeux cruciaux pour la conservation et la valorisation des éléments des Monts et collines. Ces derniers concernent la pérennité des milieux naturels, l'accessibilité publique aux attraits naturels, la préservation des

paysages, la valorisation des réseaux récréatifs et de découverte, de même qu'une gouvernance devant être appuyée par des moyens financiers adéquats. La découverte de la trame verte et bleue des Monts et collines se révèle à partir du réseau routier qui sert de portes d'entrée à la région en traversant le territoire des municipalités.

Ce plan d'ensemble concrétise l'intention de la CMQ à poursuivre les efforts de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel des Monts et collines, et à contribuer à la préservation de la biodiversité, tout en soutenant le développement récréatif et récréotouristique. Les corridors naturels, les coulées vertes et bleues, la mise en valeur des paysages et les liens récréatifs représentent les thèmes qui articulent les propositions de ce plan. Les corridors naturels correspondent à un thème d'importance pour les superficies occupées, mais surtout comme élément symbolisant l'identité des Monts et collines. Les coulées vertes et bleues, empruntées par des cours d'eau majeurs, bordées d'écosystèmes riverains, de milieux humides et façonnées par des paysages de vallées, forment le second maillon en importance. Des parcs linéaires assurent la mise en valeur de sections choisies de quelques rivières. Les liens récréatifs assurent l'interconnexion entre des lieux de nature et de récréation, représentatifs des Monts et collines, et l'accessibilité de la population à partir des milieux habités.

Six axes d'intervention, fondés sur les dimensions de conservation des milieux naturels, de récréation et de paysage, se déclinent en une vingtaine d'actions. Ces dernières assurent la mise en œuvre du plan d'ensemble des Monts et collines dans une approche de gouvernance partagée regroupant les forces vives de la région.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC, 2016. Schéma d'aménagement et de développement révisé – premier projet.

CERFO, 2014. Exploration du potentiel d'aire protégée de catégorie IV, V ou VI dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, 2015. La Trame verte et bleue métropolitaine – Organisation et structuration.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, 2012. Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, 2015. Étude de potentiels, d'intégration et de développement de la trame verte et bleue métropolitaine.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, en collaboration avec CONSERVATION DE LA NATURE CANADA, 2015. Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire de la CMQ.

CONSEIL DE BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER, 2015. Parc linéaire de la rivière Jacques-Cartier – Projet de conservation et de mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier par la création d'un parc linéaire dans le corridor riverain.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY, 2009. Concept de corridor le long de la rivière Montmorency, 2e édition.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY, 2012. Portrait du bassin de la rivière Montmorency.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, 2009. Portrait du bassin de la rivière Saint-Charles.

CONSEILS ET STRATÉGIES POUR L'AVENIR DES RÉGIONS, 2013. Plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux 2014-2016.

DAA, 2008. Atlas des unités de paysage de la Communauté métropolitaine de Québec, pour la Communauté métropolitaine de Québec.

MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, 2014. Schéma d'aménagement et de développement durable.

MRC LA JACQUES-CARTIER, 2016. Schéma d'aménagement et de développement révisé.

VÉLOQUÉBEC, 2016. État de la situation et recommandations, réseau cyclable d'intérêt métropolitain de la Communauté métropolitaine de Québec. Rapport préliminaire et rapport final.

VÉLOQUÉBEC, 2014. Analyse de circuits cyclables sur route, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. Rapport final.

VÉLOQUÉBEC, 2015. Révision du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec, Avis technique, rapport final.

VILLE DE QUÉBEC, 2016. Vision des déplacements à vélo.

VILLE DE QUÉBEC, 2009. Plan vert, bleu, blanc.

VILLE DE QUÉBEC, 2014. Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec.

LA TRAME  
VERTE ET BLEUE  
MÉTROPOLITAINE



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

*Bâtir. Dans un même esprit.*